

# 03

## Responsabilité sociétale d'Eurazeo

03

<b>3.1 Stratégie ESG</b>	<b>64</b>
3.1.1 O+ : la stratégie ESG d'Eurazeo pour une croissance durable et partagée	64
3.1.2 Climat : atteindre la neutralité nette carbone	65
3.1.3 Inclusion : favoriser une société plus inclusive	67
3.1.4 L'ESG à chaque étape du cycle d'investissement	69
3.1.5 L'ESG dans la rémunération	75
3.1.6 Un engagement reconnu	75
<b>3.2 Déclaration de Performance Extra-Financière</b>	<b>79</b>
3.2.1 Tableau de synthèse des risques et opportunités	79
3.2.2 Activité d'investissement	80
3.2.3 Conséquences sociales	80
3.2.4 Conséquences environnementales	87
3.2.5 Éthique	90
3.2.6 Taxonomie européenne	93
<b>3.3 Tableau des indicateurs</b>	<b>94</b>
<b>3.4 Notes méthodologiques</b>	<b>96</b>
<b>3.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant</b>	<b>98</b>
<b>3.6 Plan de vigilance</b>	<b>102</b>
3.6.1 Introduction	102
3.6.2 Principes fondamentaux et référentiels	102
3.6.3 Cartographie, identification, analyse et hiérarchisation des risques	103
3.6.4 Procédures d'évaluations régulières	103
3.6.5 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves	104
3.6.6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements	104
3.6.7 Dispositif de suivi des mesures	104

## 3.1 Stratégie ESG

### 3.1.1 O+ : LA STRATÉGIE ESG D'EURAZEO POUR UNE CROISSANCE DURABLE ET PARTAGÉE

Eurazeo est un des premiers groupes d'investissement à avoir intégré le développement durable au cœur de son activité avec une stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance) volontariste dès 2008. L'ESG est gage de durabilité et de performance pour Eurazeo et ses participations. Tout au long du cycle d'investissement, elle participe pleinement à la sélection, à la transformation et à la croissance pérenne des entreprises.

Eurazeo a formalisé cette approche au travers de sa stratégie O+, bâtie sur deux engagements phares : atteindre la neutralité nette carbone et favoriser une société plus inclusive. Eurazeo vise également à progresser sur l'ensemble des dimensions ESG, telles que définies par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).



#### DEUX ENGAGEMENTS PHARES pour être vecteur de changement positif dans la société

##### Climat

Atteindre la neutralité  
nette carbone

##### Inclusion

Favoriser une société  
plus inclusive

#### Eurazeo vise également à progresser sur L'ENSEMBLE DES DIMENSIONS ESG



### 3.1.2 CLIMAT : ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ NETTE CARBONE

Le lien entre les émissions de gaz à effet de serre (GES), les activités humaines et le réchauffement climatique fait aujourd'hui consensus. Le réchauffement climatique génère des risques accrus pour la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des personnes et pour le développement économique. L'activité des entreprises et toute leur chaîne de valeur sont directement affectées : dégradation des écosystèmes, raréfaction des ressources, multiplication des catastrophes naturelles, entre autres. Le changement climatique et ses conséquences ne peuvent donc plus être ignorés.

Par leur capacité d'investissement et d'accompagnement des entreprises, les sociétés du capital-investissement ont un rôle clé à jouer et un effet démultiplicateur dans la lutte contre le changement climatique. En tant que groupe international de premier plan, Eurazeo veut, plus que jamais, être un accélérateur de la transition vers une société bas-carbone.

#### 3.1.2.1 SAISIR LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE BAS CARBONE

L'exigence de sobriété carbone fait émerger de nouvelles opportunités d'investissement fortement créatrices de valeur. De nouveaux marchés vont se créer, de nouvelles offres se dessiner, pour répondre à une demande de plus en plus soucieuse de l'impératif climatique. Conscient des enjeux et opportunités associés à l'économie bas carbone, Eurazeo renforce ses investissements dans les actifs à fort potentiel de réduction des émissions de GES.

En 2021, Eurazeo a créé trois fonds dédiés à la transition écologique :

- **Smart City II** investit dans les sociétés digitales innovantes les plus prometteuses de la mobilité, de l'énergie, du bâtiment et de la logistique pour soutenir la transition écologique des villes. Il est classé Article 8 selon le règlement SFDR <sup>(1)</sup>.

- **Eurazeo Transition Infrastructure Fund**, Eurazeo Transition Infrastructure Fund a pour objectif de délivrer des investissements durables et résilients dans le domaine des infrastructures essentielles afin de favoriser la transition énergétique et digitale en Europe vers une économie décarbonée et soutenable. Il est classé Article 9.

- **Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure**, créé avec le soutien du Fonds Européen d'Investissement (FEI), a pour objectif de soutenir et accélérer la décarbonation et la transition énergétique du secteur maritime en finançant des solutions innovantes et plus respectueuses de l'environnement. Il est classé Article 9.

De plus, Eurazeo finance, à travers toutes ses branches d'activités, des sociétés dont les produits et services contribuent à décarboner l'économie.

#### 3.1.2.2 RÉDUIRE LE RISQUE ET L'EXPOSITION AU COÛT DU CARBONE

Eurazeo a aligné ses activités avec un scénario limitant le réchauffement climatique à 1,5°C et affiche pour objectif ambitieux d'atteindre la neutralité nette carbone au plus tard en 2040.

Eurazeo a été le premier acteur du Private Equity en Europe à s'engager, dès 2020, dans la définition de sa trajectoire de décarbonation conforme aux préconisations scientifiques pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. Ses objectifs de réduction carbone ont été validés par l'initiative Science Based (SBTi) pour Eurazeo et ses sociétés du portefeuille.

Les engagements climat d'Eurazeo comportent trois étapes clés : mesurer et réduire l'empreinte carbone d'Eurazeo, celle du portefeuille et équilibrer les émissions résiduelles.

##### Mesurer et réduire l'empreinte d'Eurazeo

La trajectoire de décarbonation d'Eurazeo, validée par SBTi en février 2022 comporte les objectifs suivants applicables à Eurazeo en tant que Groupe :

- **Trajectoire SBT d'Eurazeo (niveau Groupe) - Scopes 1 et 2**
  - Eurazeo s'engage à réduire ses émissions de scopes 1 et 2 de 55% d'ici 2030 par rapport à 2017.
  - Eurazeo s'engage à augmenter son approvisionnement en électricité renouvelable de 9% en 2017 à 80% en 2025.

(1) Le règlement Disclosure (ou SFDR) instaure des obligations de transparence aux acteurs des marchés financiers concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus d'investissement, la prise en compte d'incidences négatives de leurs décisions d'investissement et les produits financiers faisant la « promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales » (Article 8), ou ayant un « objectif d'investissement durable » (Article 9).

### Mesurer et réduire l'empreinte du portefeuille

Dès la phase de *due diligence*, Eurazeo procède à une analyse approfondie de l'exposition aux risques climatiques – physiques et de transition – de ses investissements. Ces travaux s'appuient sur les recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-Related Disclosure*), qui appelle le secteur financier à plus de prise en compte et de transparence sur les enjeux climatiques.

Afin de démultiplier son impact pour lutter contre la crise climatique, Eurazeo mobilise et incite les sociétés qu'il finance à décarboner leurs activités. Prérequis indispensable à toute action efficace, Eurazeo met à la disposition de l'ensemble de ses sociétés des outils permettant la mesure et le suivi de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de scopes 1, 2 et 3.

### Equilibrer les émissions résiduelles

L'objectif prioritaire d'Eurazeo est de réduire ses émissions de GES. Cependant, pour atteindre l'objectif de neutralité nette carbone, Eurazeo équilibre ses émissions résiduelles via le financement de projets de séquestration, l'objectif étant d'avoir des émissions résiduelles toujours plus faibles.

En outre, Eurazeo a renouvelé, le 20 décembre 2019, la ligne de crédit syndiqué. Pionnière en la matière, cette ligne de crédit est

La trajectoire de décarbonation d'Eurazeo, validée par SBTi en février 2022, comporte les objectifs suivants applicables au portefeuille :

#### ■ Trajectoire SBT du portefeuille d'Eurazeo - Scope 3

- Eurazeo s'engage à réduire les émissions de GES de son activité Real Estate de 60 % par mètre carré d'ici 2030 par rapport à 2021.
- Eurazeo s'engage à ce que 25 % de son portefeuille de Private Equity éligible en matière de capital investi aient des trajectoires de décarbonation validées par SBTi d'ici 2025, et 100 % d'ici 2030.

adossée à des objectifs ESG et comporte une clause de financement de puits de carbone (voir section 5.15). Au titre de l'année 2020 ce mécanisme a permis de financer deux projets de reboisement conduits par l'ONF et labellisés « Bas Carbone ». L'absorption de ces projets est estimée à 5 500 tCO<sub>2</sub> en 2028.

### 3.1.2.3 INTÉGRER LA VARIABLE CARBONE DANS L'ENSEMBLE DU CYCLE D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de sa Politique d'exclusion, Eurazeo écarte de son périmètre d'investissement les sociétés qui contribuent significativement au dérèglement climatique. Est notamment prohibé l'investissement dans les sociétés ayant pour activité principale la production ou commercialisation de charbon, pétrole, gaz ou encore d'huile de palme (plus d'informations dans la Politique d'exclusion sur le site internet du Groupe).

En phase de *due diligence*, Eurazeo s'engage à intégrer la variable carbone dans ses business plans d'investissement. Les *due diligences* intègrent également une analyse de l'exposition au

risque climatique et de la durabilité de la cible selon la Taxonomie Européenne.

En matière de financement, Eurazeo a négocié en 2020 le premier financement unitranche adossé à cinq critères ESG, parmi lesquels la mesure annuelle de l'empreinte carbone, et généralise cette pratique à ses nouveaux investissements et à son activité de dette privée.

### 3.1.3 INCLUSION : FAVORISER UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Défi majeur de notre époque, Eurazeo fait de l'inclusion sociale une de ses priorités et le deuxième pilier de sa stratégie O\*. En tant qu'acteur économique et investisseur engagé, Eurazeo est convaincu qu'il peut accélérer la transition vers une société plus inclusive.

#### 3.1.3.1 INVESTIR POUR UNE ÉCONOMIE PLUS INCLUSIVE

Eurazeo a la conviction que les entreprises peuvent être un vecteur déterminant de progrès sociétal. Dans la poursuite de cet objectif, le Groupe investit dans des entreprises qui contribuent à la construction d'une économie plus inclusive, par la nature de leur activité et/ou de leurs produits et services. Eurazeo met particulièrement **l'accent sur la santé**, vecteur essentiel d'amélioration du bien-être social et du développement de l'économie.

En 2021, le Groupe s'est renforcé à hauteur de 70,6% au capital de **Kurma Partners**, société de gestion spécialiste de l'innovation médicale et des biotech. Cette montée au capital arrive peu après la décision de la Fédération française d'Assurance et de la Caisse des Dépôts de confier à Eurazeo la gestion du **fonds Nov Santé**

**Actions Non Cotées**, ce qui confirme la position d'Eurazeo en tant que contributeur majeur au développement de la filière santé en France et en Europe.

Le Groupe apporte toutes ses compétences, son savoir-faire et son engagement dans le financement des start-ups, PME et ETI qui portent des projets de réindustrialisation, de relocalisation, de R&D et d'innovation, de développement de la prévention, de la télémédecine ou de digitalisation dans le domaine de la santé.

Au-delà de ses fonds dédiés, Eurazeo finance, à travers toutes ses branches d'activités, des entreprises opérant dans le secteur de la santé.

#### 3.1.3.2. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ

##### Promouvoir la diversité de genres

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes chez Eurazeo se traduit par le déploiement d'une politique globale de mixité, d'objectifs chiffrés fixés par la Direction Générale, de processus Ressources Humaines prenant en compte la dimension femmes/hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et d'actions de sensibilisation et de formation.

À ce titre, Eurazeo fait partie des membres fondateurs du comité France de LEVEL 20 lancé en 2019.

Depuis mars 2020, Eurazeo fait partie des **signataires de la charte pour la diversité de France Invest**. Les acteurs du capital-investissement s'engagent à favoriser la parité dans les sociétés de gestion et dans les entreprises dans lesquelles ils investissent.

De plus, Eurazeo renforce son engagement en matière de mixité avec **la signature de la charte « Diversity in Action » de l'ILPA** (*Institutional Limited Partners Association*), visant à promouvoir la Diversité, l'Équité et l'Inclusion (DEI) dans le secteur du Private

Equity. En devenant signataire, Eurazeo renforce son engagement à faire progresser la DEI au sein de sa propre organisation, de ses sociétés de portefeuille et de l'industrie au sens large.

Afin de formaliser les multiples actions et mesures en matière de promotion de la DEI, Eurazeo a également mis en place **une Charte et une Politique DEI** qui précisent les engagements et le fonctionnement du Comité DEI.

En complément de ses réalisations, Eurazeo dresse **ses objectifs à horizon 2030** :

- taux de 40% du genre le moins représenté dans les équipes dirigeantes ;
- écart de moins de 20% entre les deux genres dans l'ensemble des effectifs ;
- index de l'égalité femmes-hommes (Pénicaud-Schiappa) supérieur ou égal à 85 / 100 ;
- conserver une représentation supérieure ou égale à 40% du genre le moins représenté dans le Conseil de Surveillance.

##### Généraliser l'accès à la couverture sociale et favoriser un meilleur partage de la création de valeur

La protection, le bien-être et l'équité sociale sont au cœur des préoccupations d'Eurazeo. Ainsi, le Groupe s'est engagé à généraliser l'assurance maladie, vie et invalidité pour ses collaborateurs et à adopter des dispositifs pour qu'ils bénéficient de la valeur créée par Eurazeo. Le Groupe encourage les sociétés de son portefeuille à prendre des engagements similaires.

En avril 2021, Eurazeo a lancé une opération d'actionnariat salarié afin d'associer plus étroitement les salariés du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, à son développement et à sa performance. La quasi-totalité des salariés éligibles ont souscrit à l'offre d'actions, démontrant l'alignement des intérêts entre les salariés et Eurazeo.

### 3.1.3.3 SOUTENIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- Eurazeo s'est engagé dans **un programme de mécénat** dès 2004, qui, au-delà de l'impact sociétal, permet aux collaborateurs d'Eurazeo de participer, aux côtés d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, à des actions phares développées par les associations soutenues.
- En 2015, Eurazeo a décidé de focaliser son champ d'action sur **la jeunesse et l'éducation**, vecteurs essentiels de développement et de compétitivité de l'économie.
- En 2020, afin d'intensifier son impact et démultiplier les moyens financiers alloués, Eurazeo a créé **un fonds de dotation**, avec pour premier objectif la protection de la jeunesse, l'accès à l'éducation et à une formation scolaire et professionnalisante des jeunes, quels que soient leur nationalité, âge, parcours ou origine. Face à la crise sanitaire du COVID-19, Eurazeo a également créé un fonds de solidarité au travers duquel il a apporté son soutien à des structures qui viennent en aide à des publics fragiles.
- En 2021, Eurazeo a apporté **un soutien actif à dix-sept associations** auxquelles 800 000 euros ont été consacrés. Le Groupe a également poursuivi l'internationalisation de son programme de mécénat et soutient désormais deux associations aux États-Unis et une en Allemagne.
- Début 2022, Eurazeo a mobilisé **1 million d'euros pour venir en aide à la population ukrainienne**. Le Groupe a fait des dons à des associations opérant sur le terrain et a apporté un soutien aux employés ukrainiens des sociétés de son portefeuille.

#### POINTS CLÉS

2004

Lancement du **programme de mécénat**

2015

Focalisation sur **la jeunesse et l'éducation**

2020

Création du **fonds de dotation**

#### CHIFFRES CLÉS

43

**Associations soutenues depuis 2004**  
dont 17 en 2021

10M€

**Consacrés aux associations depuis 2004**  
dont 800 000 € en 2021

3,8 ans

**Durée moyenne de soutien à une association**

### 3.1.4 L'ESG À CHAQUE ÉTAPE DU CYCLE D'INVESTISSEMENT

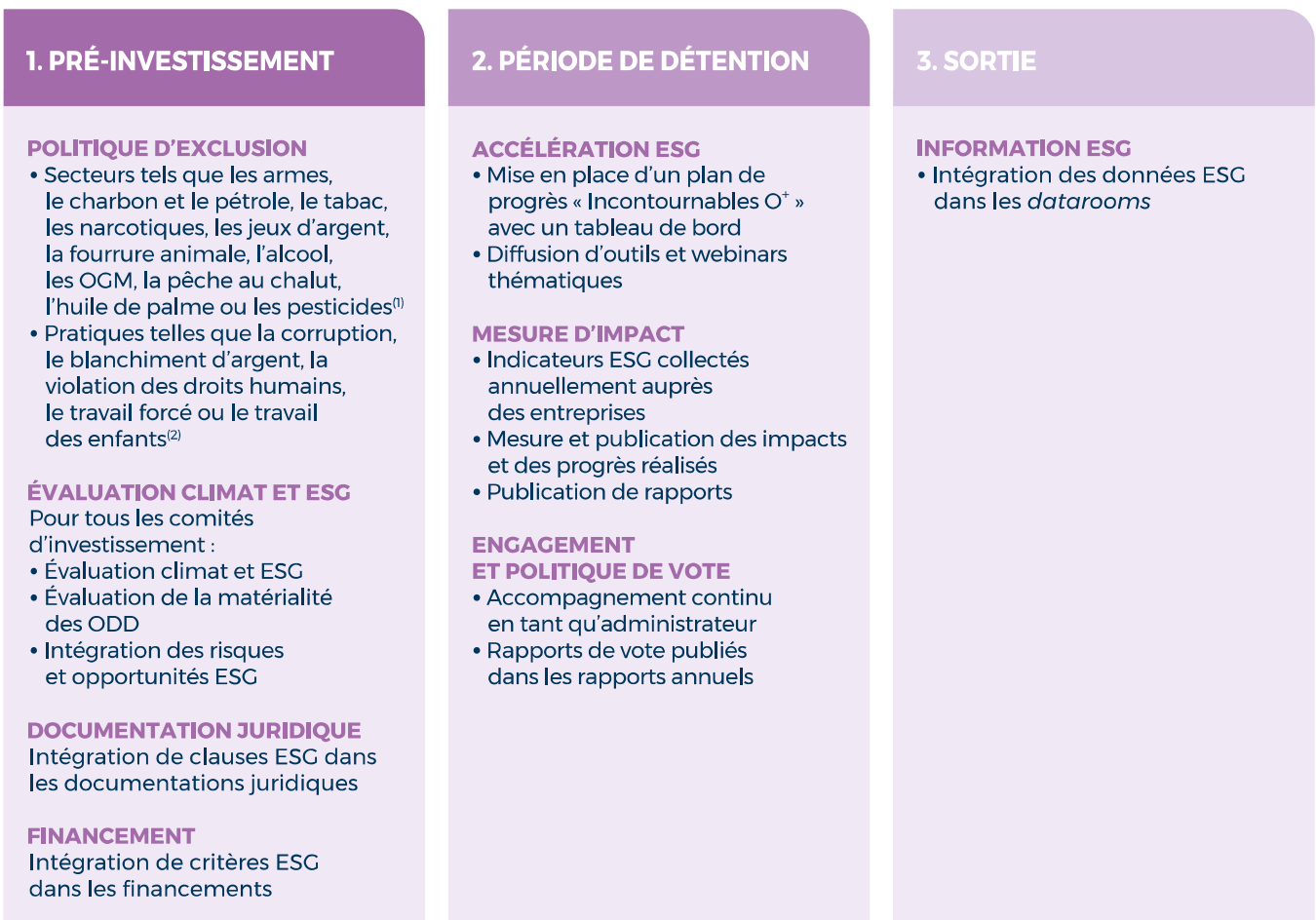
L'ESG est intégré à chaque étape du cycle d'investissement :

- Lors de la phase de détection, Eurazeo réalise des *due diligences* ESG sur 100 % des dossiers d'investissement en phase d'étude avancée afin d'enrichir l'analyse du secteur et de l'entreprise cible et d'avoir une compréhension renforcée des différents risques et opportunités ;
- Lors de la phase d'accélération, Eurazeo demande aux sociétés dont il est actionnaire de déployer des incontournables O<sup>+</sup> et de réaliser un reporting ESG permettant de mesurer le déploiement, les progrès et résultats des programmes ESG ;
- Lors de la phase de cession, Eurazeo communique les éléments de performance ESG aux potentiels acquéreurs via l'intégration de données ESG dans les *datarooms* ou via des *vendor due diligences*.

Objectifs	2021
100 % des acquisitions sont alignées avec la politique d'exclusion	100 %
100 % des acquisitions font l'objet d'une <i>due diligence</i> ESG <sup>(1)</sup>	100 %

(1) Selon les branches d'activités et du type d'investissement, la *due diligence* ESG peut être internalisée et prendre la forme d'un questionnaire ESG, accompagné selon les cas d'une analyse spécifique interne ou externe. Les spécificités sont détaillées dans les notes méthodologiques en section 3.4.

#### Déploiement de la stratégie ESG à chaque étape du cycle d'investissement



(1) Liste non-exhaustive. Des seuils de matérialité peuvent s'appliquer. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la Politique d'Exclusion d'Eurazeo disponible sur le site internet.

(2) Liste non-exhaustive. Pour plus d'information, veuillez vous référer aux Politiques d'Eurazeo disponibles sur le site internet.



### Un réseau de coordinateurs ESG

En 2021, un coordinateur ESG a été identifié au sein de chaque équipe d'investissement. Point de contact privilégié de l'équipe ESG, il coordonne les activités ESG (communication avec les investisseurs et les sociétés de portefeuille, etc.) au sein de son activité ou de son équipe.

En outre, l'équipe ESG travaille en lien étroit avec les équipes d'investissement à chaque étape du cycle d'investissement. En phase

de *due diligence*, les analyses réalisées sont partagées et discutées en amont des comités d'investissement. Lors de la période de détention, les équipes d'investissement sont associées aux échanges avec les sociétés de portefeuille, et les résultats des reporting ESG sont systématiquement relayés auprès des équipes concernées.

#### 3.1.4.1 PRÉ-INVESTISSEMENT

##### Politique d'exclusion

La démarche adoptée par Eurazeo se veut ambitieuse et équilibrée pour accélérer la transition vers une économie bas carbone et plus inclusive. Dans le cadre de sa Politique d'exclusion, Eurazeo a distingué deux catégories de secteurs :

- La première catégorie regroupe certains secteurs dont les impacts négatifs directs ou indirects sont incompatibles avec sa démarche d'investisseur responsable ou ne peuvent être jugulés par une transformation des activités. Eurazeo n'investira pas dans ces secteurs. Par exemple, le secteur de la pornographie.
- La seconde catégorie comprend des secteurs pour lesquels un seuil de matérialité est prévu. Cette approche permet d'éviter l'exclusion d'entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 % sur les secteurs concernés. Lorsqu'une entreprise est concernée par les critères d'exclusion, Eurazeo est disposé à accompagner l'entreprise dans la transformation de ses activités sous réserve que des objectifs de transformation

soient formalisés pour permettre la mise en conformité à brève échéance.

La liste des secteurs inclus dans la Politique d'exclusion est revue de manière périodique pour tenir compte de toute évolution socio-environnementale.

Par ailleurs, certaines pratiques identifiées entraînent également une exclusion tels que la corruption, le blanchiment d'argent, les atteintes aux droits humains, les activités en zone de conflit et les atteintes aux principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à savoir :

- L'atteinte à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- Toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Le travail des enfants ;
- Toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

##### Évaluation climat et ESG

###### Critères étudiés

Lors des phases de *due diligence*, Eurazeo a pour objectif d'identifier et d'analyser les principaux enjeux, risques et opportunités ESG de la cible d'investissement. L'approche couvre les dimensions suivantes : social, environnement, sociétal, chaîne d'approvisionnement, éthique et gouvernance.


Pour conduire ces analyses, Eurazeo applique le principe de double matérialité qui vise à étudier l'impact des risques ESG sur l'entreprise, ainsi que ceux que l'entreprise fait peser sur la société. L'analyse est aussi conduite avec la philosophie des ODD qui vise à identifier les contributions positives et les impacts négatifs (ou obstruction) des activités de l'investissement considéré. Eurazeo conduit cette évaluation au niveau des opérations des entreprises d'une part et au niveau de ses produits et services d'autre part.

En 2021, Eurazeo a généralisé l'évaluation de l'éligibilité et l'alignement des cibles d'investissement à l'aune de la Taxonomie Européenne : Eurazeo analyse le respect des critères techniques des critères de non-nuisance (DNSH).

La liste des critères étudiés découle d'une analyse croisée de plusieurs référentiels français et internationaux de référence :

- La Déclaration de Performance Extra-Financière ;
- Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ;
- La Materiality Map du Sustainability Accounting Standards Boards (SASB) ;
- Les indicateurs d'incidences négatives inclus dans le projet des normes techniques de réglementation associées au règlement (UE) 2019/2088 (règlement « Disclosure ») ;
- Les objectifs de l'Accord de Paris ;
- La Task Force on Climate-related financial Disclosure (TCFD) ;
- Les critères techniques et de non-nuisance (DNSH) de la Taxonomie Européenne ;
- La loi sur le Devoir de Vigilance.

Thématiques étudiées

SOCIAL	ENVIRONNEMENT	SOCIÉTAL	ÉTHIQUE et GOUVERNANCE
<b>Emploi</b> (effectifs, évolutions, turnover et rémunérations) 	<b>Politique générale</b> (démarches, sensibilisation/formation, prévention des risques, provisions et garanties) 	<b>Impact territorial, économique et social</b> (emploi, développement local) 	<b>Loyauté des pratiques</b> (éthique, corruption, fiscalité) 
<b>Organisation du travail</b> (temps de travail et absentéisme) 	<b>Pollution</b> (prévention/réduction/réparation des rejets - air, eau, sol, nuisances) 	<b>Relation avec les parties prenantes</b> (dialogue, partenariat) 	<b>Santé et sécurité des consommateurs</b> et utilisateurs (qualité, communication, transparence) 
<b>Relations sociales</b> (organisation du dialogue social et accords collectifs) 	<b>Économie circulaire</b> (gestion des déchets, gaspillage alimentaire, utilisation des ressources : eau, énergie, matières premières) 	<b>Mécénat d'entreprise</b> (dons à des associations) 	<b>Droits Humains</b> (actions engagées) 
<b>Santé et sécurité</b> (conditions de travail, couverture santé, accidents du travail) 	<b>Protection de la biodiversité</b> (mesures pour évaluer l'impact, développer, protéger) 	<b>CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT</b>	
<b>Formation</b> (politiques, heures dispensées) 	<b>CLIMAT</b>		<b>Mixité et indépendance</b> du Conseil de Surveillance 
<b>Égalité de traitement</b> (égalité hommes-femmes, lutte contre les discriminations) 	<b>Émissions</b> (postes significatifs d'émissions de GES) 	<b>Fournisseurs et sous-traitance</b> (politique achats et sous-traitance) 	<b>Comités du Conseil de Surveillance</b> 
<b>Conventions de l'OIT</b> (liberté d'association, discriminations, travail forcé et travail des enfants) 	<b>Atténuation et adaptation au changement climatique</b> (éligibilité et alignement avec la Taxonomie européenne, risques physiques et de transition) 	<b>Impacts sociaux et environnementaux</b> relatifs à la chaîne d'approvisionnement 	<b>Gestion des risques</b> et outils de contrôle interne 
		<b>Matières premières</b> et raréfaction des ressources 	<b>Gestion de crise, réputation</b> 

Les pictogrammes présentés ci-dessus correspondent aux 17 objectifs de Développement Durable des Nations Unies, le cadre de référence adopté par Eurazeo pour aborder l'ensemble des dimensions de l'ESG.

Collecte des informations

La première phase de recherche et de collecte d'informations est effectuée lors de la phase de détection. Cette phase inclut des recherches documentaires à partir d'études, référentiels sectoriels et thématiques, articles de presse sur le secteur d'activité ainsi que sur les concurrents. Elle s'appuie aussi sur les documents mis à disposition via la *data room*, le cas échéant. Selon les enjeux identifiés, des recherches plus approfondies peuvent être réalisées via des entretiens d'experts, des *due diligences* réalisées par des cabinets externes et des audits de sites.

### Analyse et mise en perspective

L'examen rigoureux d'une cible d'acquisition à l'aune des enjeux ESG alimente la capacité à se forger de solides convictions dans la sélection des investissements. Eurazeo applique le principe de double matérialité qui vise à étudier l'impact des risques ESG sur l'entreprise, ainsi que ceux que l'entreprise fait peser sur la société. L'objectif est d'étudier l'entreprise cible sous trois angles :

- La performance ESG de l'entreprise cible en elle-même ;
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité et ses concurrents ;
- Les attentes des parties prenantes.

### Prise en compte dans la décision d'investissement

La politique d'investissement responsable prévoit qu'aucun financement ne pourra être réalisé en l'absence d'une *due diligence* ESG (voir section 4.2.1.2). Le respect de cette politique est mesuré à travers l'objectif « 100% des acquisitions font l'objet d'une *due diligence* ESG » et intégré dans le calcul de la rémunération variable des dirigeants.

Les analyses ESG sont systématiquement restituées au Comité d'Investissement afin d'éclairer sa prise de décision.

### Documentation juridique

Dès l'envoi des documents contractuels préliminaires aux investissements cibles, Eurazeo informe la société de ses engagements et de ses attentes en la matière. Ces engagements et attentes sont ensuite reflétés dans les documentations juridiques finales (pacte d'actionnaires, *side letters*, ...).

Ces clauses sont définies selon la nature des investissements et concernent notamment les critères d'exclusions, la réalisation d'un reporting ESG annuel pour mesurer le déploiement, l'avancement et les résultats des programmes ESG ou encore la mesure de l'empreinte carbone. Des clauses ESG ont été intégrées aux documentations juridiques de près de 80 investissements en 2021.

### 3.1.4.2 PÉRIODE DE DÉTENTION

#### Accélération ESG

##### Plan de progrès « Incontournables O\* »

Eurazeo a développé un plan de progrès ESG qui permet aux entreprises financées d'intégrer l'ESG dans leur modèle d'affaires et de progresser au fil des années, quelles que soient leur taille ou leur maturité en la matière.

Ce plan intègre 20 « incontournables O\* » qui permettent de construire une approche ESG équilibrée, complète et performante. La progression des entreprises est mesurée selon quatre niveaux – bronze, argent, or et platine – selon le nombre de critères mis en œuvre.

Cette analyse permet d'identifier les enjeux et opportunités ESG les plus matériels, le niveau de performance de l'entreprise et de son secteur, notamment en matière climatique (voir section 3.1.2.4).

Eurazeo s'engage également à intégrer la variable carbone dans ses *business plans* d'investissement. En outre, les *due diligences* intègrent une analyse de l'exposition au risque climatique et de la durabilité de la cible selon la Taxonomie Européenne.

### Financement

Après avoir indexé sa ligne de crédit syndiqué à des critères ESG en 2020, Eurazeo a négocié le premier unitranche ESG pour l'un de ses investissements. Adossée à cinq critères ESG, la marge de ce financement est ajustée annuellement en fonction de l'atteinte de ces objectifs. Cette pratique se généralise pour les nouveaux investissements. En 2021, 25 financements ont intégré des critères ESG. Les critères intègrent l'ensemble des dimensions de l'ESG et sont adaptés aux enjeux les plus matériels de l'entreprise cible.

Ce dispositif permet également de définir le niveau cible requis pour les entreprises dont Eurazeo est actionnaire majoritaire, soit le niveau or, en conformité avec les ambitions du Groupe et les exigences réglementaires.

Ces critères sont amenés à évoluer au fil du temps pour tenir compte des évolutions en matière d'ESG.

Le déploiement de ces critères par les sociétés de portefeuille est présenté annuellement dans le rapport de progrès O\* d'Eurazeo.

### INCONTOURNABLES O+

20 critères pour progresser en ESG/RSE

 <b>Critères globaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalisation d'une politique ou d'une charte RSE</li> <li>- Nomination d'un coordinateur RSE</li> <li>- Définition d'objectifs RSE</li> <li>- Réalisation d'un reporting RSE</li> <li>- Évaluation des ODD</li> </ul>
<b>E</b> <b>Critères environnementaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure de l'empreinte carbone</li> <li>- Mise en place d'actions climatiques et énergétiques<sup>(1)</sup></li> <li>- Définition d'une trajectoire de neutralité carbone</li> <li>- Formalisation d'une politique biodiversité</li> <li>- Déploiement d'initiatives de réduction de la consommation d'eau</li> </ul>
<b>S</b> <b>Critères sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une assurance santé, vie et invalidité pour tous les employés</li> <li>- Adoption d'un mécanisme de partage de la création de valeur<sup>(2)</sup></li> <li>- 40 % du genre le moins représenté au Conseil<sup>(3)</sup></li> <li>- 40 % (2030) / 50 % (2040) du genre le moins représenté à la Direction<sup>(4)</sup></li> <li>- Mise en place d'un plan de vigilance</li> </ul>
<b>G</b> <b>Critères de gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion des enjeux RSE en Conseil<sup>(3)</sup></li> <li>- 30 % de membres indépendants au Conseil<sup>(3)</sup></li> <li>- Création d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Rémunérations</li> <li>- Mise en place d'un programme d'éthique et de lutte contre la corruption</li> <li>- Intégration de critères RSE dans la rémunération variable de la Direction<sup>(4)</sup></li> </ul>

(1) Par exemple, 100 % d'énergie verte pour les bureaux. (2) Pour minimum 75 % des employés. (3) Conseil d'Administration ou de Surveillance. (4) À la première instance de Direction.

#### Étude de cas : Sommet Éducation

Sommet Éducation est un groupe de cinq établissements scolaires spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration proposant des cursus pour les étudiants, les professionnels (formation ou reconversion) et les particuliers. Depuis son acquisition par Eurazeo mi-2016, Sommet Éducation a établi de solides fondations ESG notamment grâce aux « incontournables O+ » d'Eurazeo.

#### Illustration du déploiement des « incontournables O+ » par Sommet Éducation

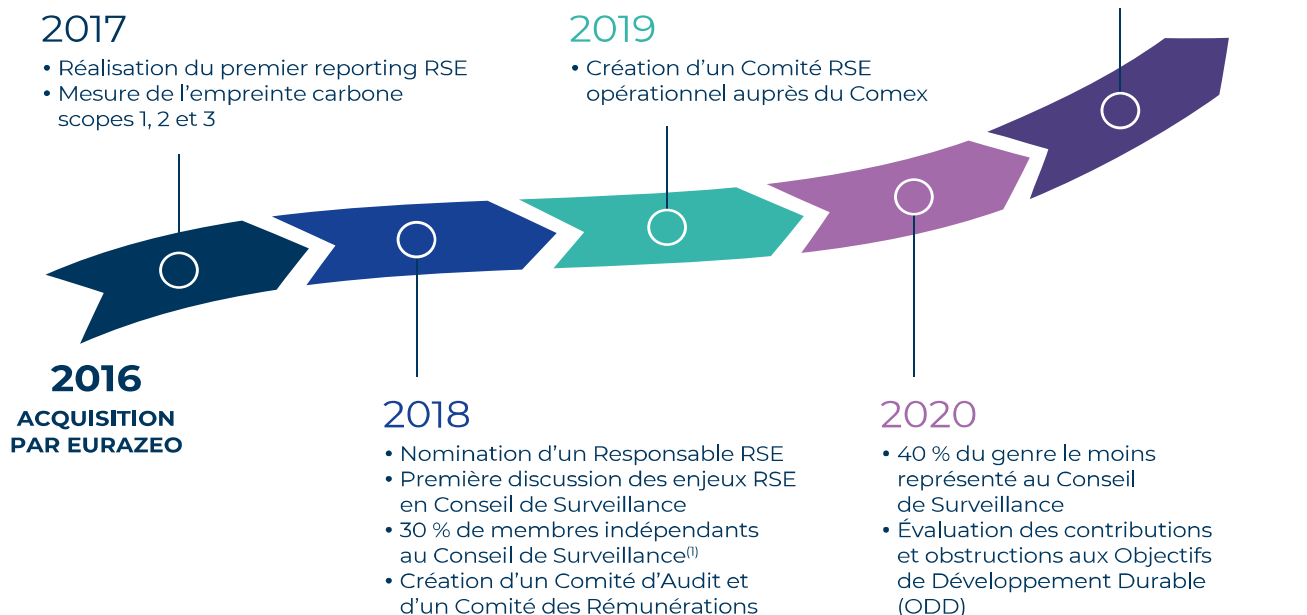
*NB : Les jalons présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs ; ils servent à illustrer les étapes importantes du groupe en matière de RSE/ESG mais n'englobent pas l'ensemble de ses réalisations.*

### TABLEAU DE BORD

4 niveaux pour mesurer la progression

Les entreprises peuvent choisir parmi les 20 critères mais doivent adopter **une approche équilibrée** entre les catégories.





(1) Pour les sociétés contrôlées à 100 %.

#### Connect, plateforme de partage de connaissances ESG pour les participations

Pour faciliter la compréhension et l'intégration des enjeux ESG, Eurazeo a développé en 2020 **Connect, une plateforme numérique** ouverte à toutes les sociétés dont il est actionnaire. Une communauté dédiée à la responsabilité permet aux dirigeants et responsables ESG des sociétés d'accéder à des documents, outils et formations qui adressent les différentes dimensions de l'ESG.

À titre d'exemple, la plateforme intègre un outil de reporting ESG, un calculateur carbone ou encore un outil d'évaluation des risques ESG des fournisseurs. Via cette plateforme, Eurazeo organise régulièrement des webinaires où des experts interviennent sur des sujets tels que le changement climatique, le numérique responsable ou les nouvelles attentes des consommateurs. En 2021, des webinaires trimestriels ont été organisés.

#### **Engagement et politique de vote**

Le groupe Eurazeo est un investisseur de long terme. Véritable partenaire, le Groupe entretient un dialogue régulier avec la direction des entreprises dont il est actionnaire. Cela se manifeste en particulier lors des Conseils de Surveillance ou d'Administration. Le Groupe a notamment adapté sa démarche de dialogue et d'engagement auprès des sociétés qu'il finance à travers des instruments de dette afin de tenir compte de sa

position plus limitée dans la gouvernance de l'entreprise en tant que prêteur. Le Groupe gère majoritairement des actifs non cotés ; néanmoins s'agissant des titres négociés sur un marché réglementé, la Politique d'engagement du Groupe s'exprime à travers la Politique de vote.

#### **3.1.4.3 SORTIE**

Lors de la phase de cession, selon la matérialité de l'enjeu, un état des lieux ESG est réalisé et transmis à l'acquéreur afin de rendre compte des progrès accomplis depuis l'acquisition et de la performance extra-financière de l'entreprise cédée.

Pour ses activités *buy-out*, la mise à disposition d'information ESG en *dataroom* est systématique. Eurazeo vise à étendre cette pratique à l'ensemble de ses branches d'activités. Dans certains cas, Eurazeo peut faire réaliser des *vendor due diligences* ESG spécifiques par un tiers externe.

### 3.1.5 L'ESG DANS LA RÉMUNÉRATION

Des critères ESG sont pris en compte pour le calcul de 15% de la rémunération annuelle variable des membres du Directoire. Depuis 2019, ils font également partie des éléments pris en compte pour le calcul de la rémunération variable de l'ensemble des membres du *Partners Committee*. Ces objectifs sont évalués pour chaque membre en prenant en compte les résultats des branches d'investissement dont ils sont directeurs ou les résultats consolidés pour les autres membres. Plus de détails sont consultables en section 5.8.1.3.

Par ailleurs, Eurazeo encourage les entreprises de son portefeuille à intégrer l'ESG dans la rémunération du management ; cet indicateur représente l'un des 20 « incontournables O+ » considérés par Eurazeo pour définir leur niveau d'engagement ESG.

L'ESG fait également partie des mécanismes de rémunération des fonds Article 9 ESMI et ETIF.

- La rémunération de l'équipe d'investissement d'ESMI à terme (mécanisme de Surperformance Fee) ne dépendra pas seulement de la performance financière du fonds mais aussi de critères extra-financiers, notamment de la réduction des émissions de GES réalisés par le futur portefeuille du fonds.
- Dans le cas d'ETIF, le mécanisme de carried interest est en partie lié aux éléments extra-financiers de l'objectif d'investissement durable du fonds : favoriser la transition énergétique et digitale vers une économie décarbonée.

### 3.1.6 UN ENGAGEMENT RECONNU

#### 3.1.6.1 HISTORIQUE DE L'ENGAGEMENT

##### ■ 2022 :

- Validation de la trajectoire de décarbonation par l'Initiative Science Based Targets (SBTi)
- Publication de la Charte et de la Politique Diversité, Équité et Inclusion (DEI)
- Publication de la Politique des Droits Humains
- Publication de la Politique de Marketing et Ventes Responsables
- Intégration de critères extra-financiers dans le mécanisme de rémunération des équipes d'investissement des fonds ESMI et ETIF

##### ■ 2021 :

- Signature de la charte « *Diversity in Action* » de l'ILPA (*Institutional Limited Partners Association*)
- Participation à l'initiative One Planet Summit pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique
- Lancement de trois fonds dédiés à la transition vers une économie bas carbone
- Renforcement au capital de Kurma Partners, société de gestion spécialiste de l'innovation médicale et des biotech
- Mise en place d'un réseau de coordinateurs ESG au sein de chaque équipe d'investissement
- Annonce de la nouvelle marque Eurazeo « Power Better Growth », reflet du fort engagement ESG

##### ■ 2020 :

- Décision de la Fédération française d'Assurance et de la Caisse des Dépôts de confier à Eurazeo la gestion du fonds Nov Santé Actions Non Cotées de 420 millions d'euros
- Publication de la nouvelle stratégie ESG O+
- Publication de la Politique d'exclusion
- Création du fonds de dotation Eurazeo
- Création du fonds de solidarité Covid
- Engagement auprès de l'Initiative Science Based Targets (SBTi)
- Directrice ESG nommée au *Partners Committee*
- Lancement de Connect, plateforme de partage de connaissances ESG pour les participations

##### ■ 2019 :

- Signature du French Business Climate Pledge
- Participation à l'initiative Investor Agenda
- Critères ESG dans la rémunération variable du *Partners Committee*
- Mesure de l'intensité carbone des fonds (1<sup>ère</sup> édition)

##### ■ 2018 :

- Reporting TCFD (1<sup>ère</sup> édition)
- Evaluation ODD du portefeuille (1<sup>ère</sup> édition)

##### ■ 2017 :

- Critères ESG dans la rémunération variable du Directoire
- Campagne de consultation des parties prenantes
- Mesure de l'empreinte socio-économique (1<sup>ère</sup> édition)
- Signature du Shift Project
- Publication de rapports climat par fonds (1<sup>ère</sup> édition)
- Intégration dans les familles d'indices extra-financiers MSCI, FTSE4Good et STOXX ESG Leaders Indices

##### ■ 2016 :

- Réponse au questionnaire climat du CDP (1<sup>ère</sup> édition)
- Intégration dans la famille d'indice extra-financier Euronext Vigeo

##### ■ 2015 :

- Publication du rapport intégré (1<sup>ère</sup> édition)
- Publication du Code de Conduite
- Lancement du programme Achats Responsables
- Publication du Code de Conduite des Relations Commerciales
- Focalisation du programme de mécénat sur l'éducation et la jeunesse
- Mesure de réduction des impacts (1<sup>ère</sup> édition)
- Co-fondation de l'Initiative Climat International (ex initiative Climat 2020) à l'occasion de la COP 21

- **2014 :**
  - Programme Eurazeo « Pluriels » en faveur de la mixité
  - Publication de la stratégie ESG 2014-2020
  - Création du Comité ESG du Conseil de Surveillance
  - Signature du Pacte Mondial de l'ONU
- **2013 :**
  - Programme de partage des méthodologies en open source
  - Intégration dans la famille d'indice extra-financier Ethibel Sustainability Index (ESI)
- **2012 :**
  - Première distinction par un indice extra-financier, ASPI Eurozone Index
- **2011 :**
  - L'ESG directement rattachée à un membre du Directoire
  - Politique d'investissement responsable (1<sup>ère</sup> édition)

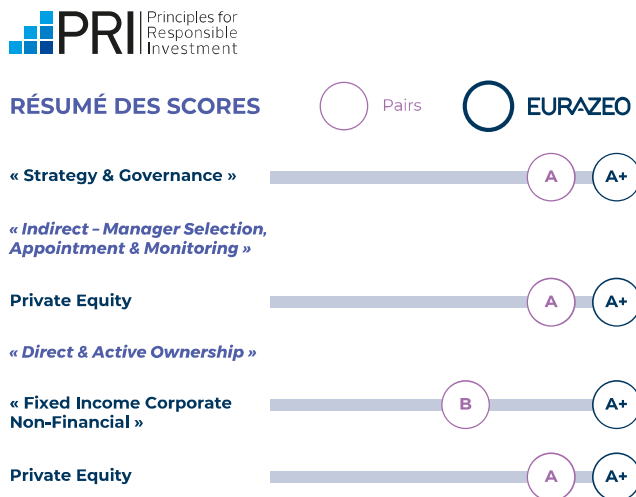
- **2010 :**
  - Intégration de critères ESG dans le processus d'investissement
  - Reporting ESG Groupe et participations (1<sup>ère</sup> édition)
- **2009 :**
  - Cartographie des parties prenantes (1<sup>ère</sup> édition)
  - Signature des PRI de l'ONU
  - Publication de la charte ESG
- **2008 :**
  - Diagnostic ESG du portefeuille (1<sup>ère</sup> édition)
  - Création de l'équipe ESG
- **2004 :**
  - Lancement du programme de mécénat

3.1.6.2 NOTATIONS ESG

L'engagement et les progrès constants d'Eurazeo en matière d'ESG sont reconnus par **les plus grandes agences de notation extra-financières internationales**. En 2021<sup>(1)</sup>, Eurazeo a une nouvelle fois devancé les scores médians de l'industrie et obtenu début 2022 l'amélioration de la note Sustainalytics à « Low Risk » qui permet au Groupe d'être dans le top 3 % de sa catégorie (13<sup>ème</sup> sur 443 en « Asset Management & Custody Services »).

Dans le cadre de **l'évaluation annuelle 2020 des PRI** (Principes pour l'Investissement Responsable), Eurazeo obtient la note la plus élevée A+ dans les quatre catégories d'évaluation afférentes à ses métiers, devançant ainsi les scores médians du secteur dans chacune d'entre-elles.

03



(1) Scores mis à jour le 10 février 2022, sauf CDP en date du 7 décembre 2021.

### 3.1.6.3 PRIX ET INITIATIVES

- 2021:
  - Signature de la **charte « Diversity in Action » de l'ILPA** (*Institutional Limited Partners Association*) visant à promouvoir la Diversité, l'Équité et l'Inclusion (DEI) dans le secteur du Private Equity.
- 2020 :
  - Lauréat du **prix Swen Plateforme d'Investissement Multi-stratégies**.
  - Eurazeo présent dans le guide **Science-Based Targets « Financial sector Science-Based Targets guidance »**.
- 2019 :
  - Signature du **French Business Climate Pledge**, initiative soutenue par le MEDEF et signée par 99 entreprises françaises.
  - Signature de la « **Déclaration des investisseurs mondiaux aux gouvernements sur le changement climatique** », initiative lancée par The Investor Agenda en amont de la COP 25. La lettre commune a été signée par 631 investisseurs représentant 37 000 milliards de dollars d'actifs.
  - Signature de la **charte SISTA**, une charte d'engagement pour favoriser la mixité dans le numérique
  - Signature de la **charte Parité de France Invest** sur les engagements pour favoriser la parité femmes-hommes chez les acteurs du capital-investissement et dans leurs participations.
- 2018 :
  - Considérée par **HSBC Global Research** comme l'une des sociétés cotées les plus avancées en matière d'ESG.
  - Classement par l'agence de notation Vigeo-Eiris parmi le **top 5 mondial du secteur Financial Services General** et dans les 1 % *top performers* en matière de Droits Humains dans le cadre d'études thématiques.
- Lauréat du prix ESG Développement durable de **Private Equity Magazine**.
- Lauréat du **Swen ESG Best practices Honours** pour l'activité Private Debt.
- Finaliste dans la catégorie PME/ETI, aux **Integrated Thinkings Awards**.
- 2017 :
  - Signature du « **Manifeste pour décarboner l'Europe** », appel lancé par le **Shift Project** afin de mettre en œuvre une stratégie de décarbonation,
  - Signature de la « **Lettre des investisseurs institutionnels aux dirigeants du G7 et du G20** », initiative soutenue par les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies), signée par plus de 200 grands investisseurs internationaux.
  - Lauréat du **Swen ESG Best practices Honours** pour l'activité Venture Capital.
  - Finaliste dans la catégorie PME/ETI, aux **Integrated Thinkings Awards**.
- 2016 :
  - Lauréat du **Swen ESG Best practices Honours** pour l'activité Private Debt.
  - Lauréat du prix ESG Développement durable de **Private Equity Magazine**.
- 2014 :
  - Signature du **Pacte mondial des Nations Unies** et atteinte du niveau « **Avancé** ».
- 2009 :
  - Signature des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** des Nations Unies.

### 3.1.6.4 ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

- Alexander Murillo, Climate Manager, est nommé co-responsable du groupe de travail sur la biodiversité pour l'année 2022, au sein de la **commission ESG de France Invest**.
- Sophie Flak, Managing Partner ESG et Digital, a rejoint le groupe de travail sur les standards du reporting extra-financier de l'**EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group)** pour l'année 2020.
- Benoist Grossmann, CEO d'EIM, est co-Président de **France Digitale** depuis 2019, qui œuvre notamment sur les sujets liés à l'impact et la diversité au sein de la communauté Tech en Europe.
- Caroline Hadrbolec, Managing Partner Directrice des Ressources Humaines, est membre du Comité France de l'**initiative LEVEL 20** depuis 2019, qui a pour objectif d'améliorer la représentation des femmes au sein du Capital-Investissement.
- En 2019, Eurazeo a été nommé par les **PRI (Principes pour l'Investissement Responsable)** au Comité Consultatif dédié au Capital-Investissement (PRI PEAC, Private Equity Advisory Committee).
- Sophie Flak, Managing Partner ESG et Digital, a été membre du **CNNUM (Conseil National du Numérique)** de 2018 à janvier 2021, contribuant tout particulièrement aux travaux en lien avec l'écologie et le numérique.
- Erwann Le Ligné, membre du Directoire d'EIM, est Vice-Président de la table ronde sur l'investissement responsable (*Responsible Investment Roundtable*) d'**Invest Europe, association européenne du capital investissement**.
- Aux côtés de quatre autres sociétés du capital investissement, Eurazeo a lancé en 2015 l'**Initiative Climat 2020 (renommée initiative Climat international)**, première initiative du capital investissement en faveur de la gestion et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre des sociétés de leurs portefeuilles. Cette initiative est soutenue par les PRI.



- Engagé de longue date en faveur de l'ESG, Olivier Millet, membre du Directoire d'Eurazeo, structure en 2009 à **France Invest** le Club Développement Durable devenu la Commission ESG (Environnement, Social, Gouvernance), qu'il préside pendant 6 ans jusqu'en 2015. Il contribue au travers de ces instances à la réflexion et aux actions d'engagements sociétaux du capital-investissement français. A ce titre il participe à la signature des PRI par France Invest en 2013, et à la rédaction de la nouvelle charte professionnelle de l'association mise en place en 2014. Olivier est également Président du comité de nomination de l'association France Invest, après avoir été Président de l'Association de juin 2016 à juin 2018. Il a également été membre du Conseil Exécutif du **MEDEF** de 2018 à 2020, ainsi que des Commissions des Nouvelles Responsabilités Entrepreneuriales et Transition écologique et économique. Au sein de cette dernière Commission, il a présidé le groupe de travail Finance Durable et Performance extra-financière.
- Depuis 2015, des **roadshows spécifiquement dédiés à l'ISR** (Investissement Socialement Responsable) sont organisés afin de rencontrer des investisseurs spécialisés sur cette thématique. Trois roadshows ISR ont été organisés en 2021.
- Virginie Morgon, Présidente du Directoire d'Eurazeo, est l'une des fondatrices du **Women's Forum for Economy & Society** et co-présidente du comité de soutien de Paris de **Human Rights Watch**.

## 3.2 Déclaration de Performance Extra-Financière

### → Précisions afférentes à cette section

Cette section répond à l'exigence de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) avec pour périmètre la société d'investissement Eurazeo SE ainsi que les sociétés de gestion de portefeuille qu'elle contrôle et ses bureaux à l'étranger. Eurazeo a décidé en 2021 de restructurer son

approche en matière de publications ESG et de reporting extra-financier. Le chapitre ESG de la DPEF se concentre sur le métier d'investisseur d'Eurazeo, notamment sur la prise en compte de l'ESG dans le cycle d'investissement. Une note méthodologique complète est consultable à la section 3.4.

### ■ 3.2.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Eurazeo peut être concerné par des risques susceptibles d'impacter son activité d'investissement. Un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est mis en place sous la supervision du Directoire et animé par une Direction dédiée afin d'identifier, prévenir et limiter l'impact de ces principaux risques. L'ESG fait partie intégrante des évaluations des risques qui sont conduites.

Depuis 2018, Eurazeo conduit annuellement une analyse des enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités.

La méthodologie d'analyse est précisée dans la section 3.4.

En 2021, le groupe Eurazeo fait évoluer son analyse de risques extra-financiers et ESG en la centrant sur son activité d'investisseur et de gestionnaire d'actifs, afin de refléter son fonctionnement opérationnel. Ce renouvellement d'approche est motivé par plusieurs facteurs :

- L'évolution du modèle d'affaires vers la gestion d'actifs pour compte de tiers et la multiplication des stratégies d'investissement, toutes deux encore accélérées en 2021 et piliers de notre stratégie de croissance à moyen terme. Ainsi, la gestion d'actifs pour compte de tiers représente dès à présent 70% des actifs sous gestion.
- La croissance des équipes de la société d'investissement Eurazeo SE ainsi que les sociétés de gestion de portefeuille qu'elle contrôle et ses bureaux à l'étranger, résultante d'une campagne de recrutement intensifiée pour mettre en œuvre cette stratégie.
- La volonté de valoriser nos succès opérationnels propres à notre stratégie d'investissement et de gestion d'actifs, qui intègre l'ESG à chaque étape, de la levée de fonds à l'investissement.

Ce recentrage est également l'occasion de clarifier les publications ESG du Groupe grâce à deux approches complémentaires et établies de manière individuellement robuste :

- La présente DPEF, recentrée sur l'activité d'investisseur et de gestionnaire d'actifs, dans laquelle Eurazeo présente ses efforts et ses réalisations pour assurer son positionnement de leader de l'investissement durable et responsable.
- Le rapport de progrès O\*, qui sera publié à la fin du 1er semestre 2022 et couvrant l'ensemble des actifs sous gestion d'Eurazeo, fera état des travaux d'Eurazeo en matière de conformité à la réglementation Finance durable et de leadership ESG.

Les éléments suivants ont également été considérés par Eurazeo dans la décision de recentrage :

- La proportion fortement décroissante des sociétés contrôlées et consolidées dans les actifs gérés (11% des actifs sous gestion au 31/12/2021), compte tenu du poids croissant des nouvelles stratégies souvent investies dans des participations minoritaires ; à ce titre, les enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités des sociétés contrôlées sont trop circonscrits pour être représentatifs de l'ensemble de l'activité d'investisseur d'Eurazeo et de son portefeuille ;
- Pour les sociétés contrôlées, la proportion croissante dans le portefeuille d'entités de moindre taille que les actifs historiquement détenus et l'absence d'entreprises dépassant les seuils de la DPEF dans ce périmètre ;
- Les mouvements (entrées et sorties dans le portefeuille) rendant les données ESG du périmètre des sociétés contrôlées incomparables d'un exercice sur l'autre.

A ce titre, Eurazeo présente dans la DPEF 2021 les facteurs de risques extra-financiers sur le périmètre suivant :

- Eurazeo SE, la société d'investissement cotée sur Euronext Paris ;
- Eurazeo Mid Cap (EMC), une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE ;
- Eurazeo Investment Manager (EIM), une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par l'Autorité des marchés financiers en qualité de gestionnaire de fonds d'investissements alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE ;
- Eurazeo Funds Management Luxembourg (EFML) est une société de gestion soumise au droit luxembourgeois agréée en qualité d'AIFM et administration centrale et agent teneur de registre de registre et de transfert par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;
- Eurazeo North America, un gestionnaire soumis au droit des États-Unis d'Amérique qui a obtenu le statut de US Investment Advisor le 28 juin 2019 auprès de la Securities and Exchange Commission ; et
- Les bureaux d'Eurazeo à Berlin, Frankfurt, Londres, Madrid, New-York, Seoul, Shanghai et Singapour.

Soit un périmètre comprenant un effectif global de 347 collaborateurs au 31 décembre 2021.

Les facteurs de risques extra-financiers propres à l'activité d'investisseur et de gestionnaire d'actifs du Groupe reflétant les politiques déployées et pilotées par Eurazeo sont les suivants :

	PRINCIPAUX ENJEUX PORTEURS DE RISQUES ET D'OPPORTUNITÉS POUR EURAZEO
<b>Activité d'investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégration de l'ESG dans le cycle d'investissement</li> </ul>
<b>Conséquences sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conditions de travail et liberté d'association</li> <li>■ Égalité de traitement</li> <li>■ Attractivité et employabilité</li> </ul>
<b>Conséquences environnementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Changement climatique</li> </ul>
<b>Ethique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lutte contre la corruption</li> <li>■ Fiscalité</li> </ul>

### ■ 3.2.2 ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

L'intégration de l'ESG dans le cycle d'investissement est un enjeu clé au niveau de l'activité d'Eurazeo, pour le Groupe, ses salariés et ses parties prenantes. La non prise en compte des critères ESG à chaque étape de prise de décision constitue un risque fiduciaire, réglementaire et réputationnel.

Pour répondre à cet enjeu, Eurazeo a défini une politique d'investissement responsable qui s'applique à l'ensemble de ses activités de Private Equity, de Private Debt et de Real Assets.

Son respect et son déploiement sont suivis à travers un reporting d'indicateurs précis, publiés en section 3.1.4 et intégrés dans les critères de rémunération des dirigeants présentés dans la section 3.1.5.

L'ensemble de la démarche d'investisseur responsable d'Eurazeo est détaillé en section 3.1.4.

### ■ 3.2.3 CONSÉQUENCES SOCIALES

#### 3.2.3.1 INTRODUCTION

##### Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

Eurazeo a identifié trois grands enjeux liés aux conséquences sociales au niveau de son activité :

- conditions de travail et liberté d'association ;
- égalité de traitement ;
- attractivité et employabilité.

Les risques et opportunités ainsi que les politiques et procédures associés à ces enjeux sont décrits au sein de sections dédiées de ce document.

##### Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Le Groupe s'est attaché à mettre en place un dialogue constructif et un cadre de travail qui permettent de promouvoir le respect et le bien-être de chacun de ses collaborateurs. Le groupe Eurazeo propose donc un panel de dispositifs suivants :

##### ■ Conditions de travail et liberté d'association

Eurazeo s'engage à construire un dialogue social et à assurer le respect de la liberté d'association et leur représentation, via la mise en place d'un Comité Social et Economique (CSE) et la représentation des collaborateurs au Conseil de Surveillance. Depuis 2019, Eurazeo a signé la charte sur le télétravail qui a été généralisée et adaptée en 2021.

Eurazeo veille au bien-être de ses collaborateurs, en aménageant ses infrastructures et locaux, en mettant à disposition un espace de travail sécurisé, en construisant des espaces de bien-être adaptés, en mesurant les risques psychosociaux.

##### ■ Egalité de traitement

Eurazeo s'attache à prohiber toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances, que ce soit lors des recrutements, du développement des collaborateurs, ou lors de leurs activités quotidiennes.

##### ■ Attractivité et employabilité

Le Groupe se mobilise afin de développer l'employabilité de l'ensemble de ses collaborateurs au travers d'un programme de formation, de développement et évaluation des compétences, d'identification de hauts potentiels, et de plans de successions.

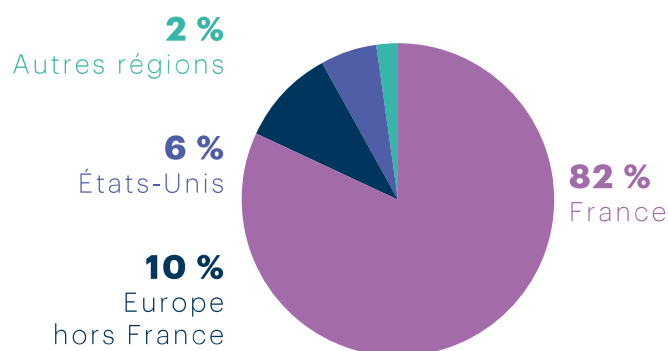
### Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

	2021
Effectif total	347
Effectif permanent	338
Part des femmes dans l'effectif permanent	43 %
Part des cadres dans l'effectif permanent	85 %
Part de l'effectif non permanent sur l'effectif total <sup>(1)</sup>	3 %

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2021 est de 100 %.

(1) L'effectif total rassemble l'effectif permanent (salariés en CDI) et l'effectif non permanent (salariés en CDD).

### Répartition géographique de l'effectif permanent d'Eurazeo



#### 3.2.3.2 CONDITIONS DE TRAVAIL ET LIBERTÉ D'ASSOCIATION



#### Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
<b>Promouvoir le respect des droits fondamentaux et la fourniture d'emplois décents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Méconnaissance des lois et des réglementations locales et internationales</li> <li>■ Recours à des sous-traitants dans des pays à risques</li> <li>■ Secteur d'activité à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée</li> <li>■ Activité industrielle dans des pays à risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluation des mesures prises pour assurer le respect de la réglementation (ex. : heures travaillées) et des conditions de travail décentes pour l'ensemble des collaborateurs (ex. : signatures d'accords)</li> <li>■ Étude de la précarité (ex. : employés non permanents, temps partiel...)</li> <li>■ Mesure de l'engagement (ex : baromètre social)</li> </ul>
<b>GESTION DU RISQUE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formalisation et déploiement d'un Code de conduite</li> <li>■ Due diligences d'acquisition : intégration des aspects sociaux (voir section 3.1.4)</li> <li>■ Réalisation d'un baromètre social tous les trois ans</li> <li>■ Mise en place d'une ligne d'alerte éthique</li> </ul>		
OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS	
<b>Offrir aux collaborateurs des conditions de travail de nature à favoriser leur engagement et leur performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Être attentif aux conditions de travail des salariés, au delà les contraintes légales, génère du bien-être, un engagement plus fort et renforce l'attractivité en tant qu'employeur</li> </ul>	

### Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Eurazeo, en tant qu'employeur, est le garant d'un environnement de travail sain et stimulant pour l'ensemble de ses collaborateurs, dans le respect de la dignité de l'individu. Eurazeo est particulièrement attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs et s'engage à assurer le respect de la liberté d'association et leur représentation, et ce, en conformité avec le droit du travail applicable. Les politiques sur ces thématiques sont mises en place par la Direction des Ressources Humaines ainsi que la Direction des Risques.

Chez Eurazeo, le dialogue repose sur la proximité entre la Direction et les collaborateurs et sur la capacité à mener des discussions dans un climat de confiance et de transparence. Les dispositions existantes sont les suivantes :

- Deux salariés sont membres du Conseil de Surveillance d'Eurazeo
- 100% des collaborateurs en France sont représentés par des Comités Sociaux et Economiques (CSE) relatifs à chaque entité juridique (Eurazeo SE, EMC, EIM)

Eurazeo est attentif à la mise en place de politiques et d'actions favorisant le dialogue social. Ainsi les Comités Sociaux et Economiques (CSE) tiennent des réunions mensuelles systématiques permettant un dialogue continu, et une expression collective des collaborateurs permettant la prise en compte de leurs intérêts. Les CSE abordent notamment les sujets suivants : Plan d'Epargne Entreprise, intéressement, index Femme/Homme, nouvelles organisations du travail, préparation d'évènements festifs, etc.

Eurazeo est particulièrement attentif aux conditions de travail. Le Groupe construit un environnement de travail stimulant, collaboratif et inclusif, vecteur de performance et de développement des talents. Ainsi, sensible à l'équilibre de ses collaborateurs, Eurazeo propose des dispositifs qui favorisent leur épanouissement personnel et professionnel :

- Charte de télétravail créée en 2019 et adaptation du dispositif de télétravail en réponse à l'évolution de la situation sanitaire en 2021 ;
- Flexibilité d'organisation du travail, permettant une responsabilisation et une organisation du travail adaptée à chacun ;
- Nouveaux modes de travail collaboratifs : bureaux partagés privilégiant le partage de connaissances entre jeunes talents et collaborateurs expérimentés ;
- Aide aux jeunes parents, mise à disposition de chèques CESU afin de faciliter le quotidien des collaborateurs ;
- Equipements adaptés aux besoins de chacun ;
- Espaces dédiés aux échanges, à la créativité, à la détente, au bien-être ;
- Bureaux ergonomiques et adaptables, mise à disposition d'outils informatiques ;
- Locaux spacieux, modernes et éco-responsables ;
- Activités sportives : salle de sport, cours collectifs, participation à des évènements inter-entreprises ;
- Evènements internes pour favoriser la proximité entre tous ;
- Petit déjeuner.

Le Groupe cultive une relation d'écoute des collaborateurs. En leur donnant la parole, des idées d'aménagement des espaces et d'organisation du travail émergent, permettant de co-construire

un environnement de travail sain. Preuve de cette volonté, Eurazeo réalise régulièrement des enquêtes internes. En 2019, 90 % des collaborateurs ont participé à l'enquête d'engagement en témoignant un taux d'engagement global de 8.3/10.

En 2019, un accord relatif à l'aménagement du temps de travail a été signé. Il a pour but d'organiser et encadrer les différents modes d'aménagement du temps de travail applicables. Il encadre également la mise en place d'un compte épargne temps (CET) permettant aux salariés de gérer différemment leurs droits à repos, en leur permettant, notamment, d'accumuler les jours de repos non pris en vue du financement d'un congé ou d'une épargne retraite.

En 2021, plus de 85 % des collaborateurs ont participé à une enquête visant à identifier, ensemble, les nouvelles méthodes de travail et d'aménagement de l'espace.

En outre, Eurazeo a la volonté d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaborateurs en respectant les dispositions légales en vigueur, la prévention des risques sanitaires et professionnels. Chaque collaborateur doit intégrer la dimension santé et sécurité dans son comportement en respectant les consignes et en alertant sur tout risque éventuel qu'il aurait repéré.

Étant donné la nature de l'activité d'Eurazeo, la probabilité d'occurrence d'accidents graves sur le lieu de travail est limitée. Le risque santé-sécurité au travail est évalué chaque année dans le Document unique d'évaluation des risques où aucun risque de niveau « élevé » n'a été identifié.

L'activité physique et sportive régulière est encouragée par Eurazeo qui met à disposition de ses collaborateurs une salle de sport et des cours dispensés par des entraîneurs sportifs diplômés.

Eurazeo a mené en 2018 une étude sur les risques psychosociaux (RPS) dans ses locaux à Paris. Pour cela, un diagnostic a été réalisé en 2018 à l'aide d'un outil d'autoévaluation développé à partir des travaux d'organismes de référence tels que l'INRS. L'impact des RPS sur l'entreprise et les salariés a été évalué à un niveau faible. Deux composantes sont à un niveau de risque modéré : l'intensité et le temps de travail. Des sensibilisations sont régulièrement menées sur ces sujets. Les membres du CSE ont été formés sur les risques psychosociaux au travail. Ainsi, ils sont aptes à identifier les signes d'alerte en cas de stress chronique ou d'épuisement professionnel chez un collaborateur.

Eurazeo veille à la construction d'un échange sur la charge de travail, lors de l'évaluation de fin d'année entre le collaborateur et son manager. Le Groupe mène également des actions de sensibilisation et de prévention sur la santé physique et mentale au travail.

En lien avec les mesures déjà mises en place en 2020 et en réponse à l'évolution de la situation sanitaire en 2021, Eurazeo a continué à mettre en place un certain nombre de dispositions afin d'assurer la santé et l'intégrité de chacun :

- Mise en place d'un protocole sanitaire précis et en adéquation avec les recommandations gouvernementales ;
- Mise à disposition de masques et gels hydroalcooliques ;

- Organisation de sessions de dépistage Covid-19 ;
- Partenariats privilégiés avec des laboratoires ;
- Mise en place de newsletters et d'une communication renforcée et continue entre le département des Ressources Humaines et les collaborateurs ;
- Création d'une cellule de suivi des cas contact et positifs ;
- Discussion et relation étroite avec le médecin du travail ;
- Mise en place d'une ligne de soutien psychologique ;
- Attribution d'une prime afin d'aménager l'espace de télétravail ;
- Organisation de cours de sport et de cuisine en ligne afin de prévenir le risque d'isolement.

### Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

La société Eurazeo SE a conclu son premier accord d'intéressement en 1998 qui est renouvelé tous les trois ans. L'accord d'intéressement d'Eurazeo SE en vigueur s'applique aux exercices 2019 à 2021 et sera renouvelé en 2022.

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est revu au début de chaque année, il est également accompagné par le suivi des indicateurs clés au niveau Groupe.

	2021
<b>Temps de travail (en % de l'effectif permanent)</b>	
Part des salariés à temps plein	99 %
Part des salariés à temps partiel	1 %
<b>Conditions de santé et sécurité (effectif permanent et non permanent)</b>	
Taux d'absentéisme	0,8 %
<b>Salaires effectifs, durée et organisation du temps de travail</b>	
Part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif d'assurance santé	100 %
Part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif d'assurance accidents de la vie	100 %

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2021 est de 82-100 %.

Taux d'absentéisme = nombre de jours d'absence rémunérés ou non/nombre de jours théoriques travaillés. Le taux d'absentéisme est calculé sur l'effectif total (effectifs permanent et non permanent).

### 3.2.2.3 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT



#### Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Éviter toute discrimination	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Processus de recrutement manquant de transparence et d'égalité</li> <li>■ Manque de diversité au sein des équipes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Étude des politiques de lutte contre les discriminations et de promotion des diversités</li> <li>■ Analyse et suivi de la diversité dans les instances de gouvernance et parmi les collaborateurs</li> </ul>

#### GESTION DU RISQUE

- Formalisation et déploiement d'un Code de conduite
- Due diligences d'acquisition : intégration des critères de mixité (voir section 3.1.4)
- Suivi annuel des indicateurs de mixité
- Mise en place d'une ligne d'alerte éthique
- Promotion de la mixité au sein des organes de gouvernance et de direction
- Formalisation et déploiement d'une charte et d'une politique Diversité, Équité et Inclusion (DEI)

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
Garantir une diversité des talents	■ La diversité des talents est un facteur clé pour une croissance innovante et durable

#### Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Depuis 2015 un Code de conduite doit systématiquement être signé par l'ensemble des collaborateurs. Ce Code prohibe toute forme de discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'appartenance ethnique, la nationalité, l'origine sociale, la situation de famille, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, la situation de handicap, l'état de grossesse, l'appartenance

syndicale ou les opinions politiques. Ainsi, Eurazeo entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois et règlements en vigueur, en s'attachant à promouvoir la diversité et prohiber toutes les formes de discrimination et harcèlement. Eurazeo favorise l'égalité des chances pour ses collaborateurs et candidats en matière de

recrutement, d'accès à la formation, de rémunération, de protection sociale et d'évolution professionnelle. Eurazeo a mis en place une ligne d'alerte éthique pour signaler les comportements contraires aux principes du Code de conduite et aux lois en vigueur. Elle permet à tous les collaborateurs, de façon confidentielle, d'exercer leur droit d'alerte pour signaler les situations avérées ou potentielles de violation du code de conduite, notamment en relation avec des faits de discrimination.

Pour répondre aux recommandations du code AFEP-MEDEF, Eurazeo s'engage à mettre en place sa politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes. De plus, dans le cadre de la stratégie ESG O+ lancée en 2020 et des défis pour une économie plus inclusive, un certain nombre d'objectifs et d'actions ont été annoncés afin de répondre à l'enjeu de l'égalité professionnelle. Des outils de mesure spécifiques (KPIs) ont été proposés, afin de mesurer et suivre son engagement.

Parce que la Diversité, l'Équité et l'Inclusion représentent un enjeu sociétal mais aussi un levier d'amélioration de la performance, Eurazeo s'attache à créer les conditions d'une représentation toujours plus importante des femmes au sein de ses équipes notamment équipes dirigeantes.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes chez Eurazeo se traduit par le déploiement :

- D'une charte et d'une politique Diversité, Équité et Inclusion (DEI) ;
- D'objectifs chiffrés fixés par la Direction Générale ;
- De processus Ressources Humaines prenant en compte la dimension femmes/hommes ;
- D'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- D'un comité DEI ouvert à tous les collaborateurs ;
- D'actions de sensibilisation et de formation.

Eurazeo poursuit son engagement en matière de mixité et de parité au travers de diverses actions :

- Eurazeo plébiscite les candidatures féminines dans le processus de recrutement. Ainsi, l'équipe RH demande systématiquement aux cabinets de recrutement de proposer autant de femmes que d'hommes pour les postes ouverts, en particulier pour les niveaux « sorties d'école » où les femmes sont autant représentées que les hommes. Eurazeo est d'ailleurs impliqué dans des événements *Outreach* qui ont pour but de promouvoir le métier du Private Equity auprès des étudiant(e)s de différentes écoles.
- Eurazeo s'engage à donner plus de flexibilité d'organisation, que ce soit via la pratique du télétravail (charte mise en place avant la crise sanitaire Covid-19 et élargie depuis), du financement à hauteur de 100 % de la réservation de berceau en crèche, ou bien de la distribution de chèques CESU afin de faciliter le quotidien de la famille.

- La mise en place en 2021 d'un programme d'identification et de suivi de hauts potentiels et de plans de succession afin d'accompagner le développement des collaboratrices (et collaborateurs).
- Une campagne de sensibilisation, et de formation aux biais cognitifs notamment de « sexisme ordinaire ». En 2021, le Groupe a mis en place une conférence ouverte à tous sur le sujet de « Stéréotypes de genre et biais cognitifs au travail ». Cette conférence avait pour but de présenter les mécanismes de fonctionnement des stéréotypes et biais cognitifs, d'identifier les impacts dans l'entreprise et d'apprendre à maîtriser ces stéréotypes.
- Le renforcement des programmes de formation. Eurazeo souhaite offrir à ses collaboratrices la possibilité de réaliser tout leur potentiel, et répondre à leurs besoins et attentes en matière de développement. En ce sens, le Groupe déploie des programmes de formations portant sur les compétences techniques et comportementales.
- L'élargissement des accompagnements personnalisés avec des coachs externes, ainsi que des programmes de cross-mentoring spécifiques aux femmes au sein de l'industrie du Private Equity (via le sponsorship de Level 20). Une attention particulière est donnée aux femmes aux moments clés de leur carrière : par exemple lors du retour de congés maternité ou bien lors des promotions.

Outre les actions internes à l'entreprise et face au constat quotidien du manque de parité dans le secteur du capital-investissement, Eurazeo se mobilise depuis de nombreuses années pour encourager la mixité et le leadership au féminin, avec l'objectif de faire évoluer les pratiques dans l'ensemble de son écosystème et de montrer l'exemple. A ce titre, Eurazeo souhaite renforcer son implication dans le réseau LEVEL 20. Enfin, Eurazeo a manifesté son engagement au travers des signatures de la charte SISTA en 2019, ainsi que de la Charte pour la Diversité, initiée par l'association France Invest en 2020, ainsi que de la charte « Diversity in Action » de l'ILPA (*Institutional Limited Partners Association*), en 2021.

Afin d'assurer une égalité de traitement et partage de la valeur au sein d'Eurazeo, le Groupe a choisi d'associer ses collaborateurs à la réussite et la bonne marche de la société par la mise en place d'un accord d'intéressement qui est renouvelé tous les trois ans. L'accord d'intéressement d'Eurazeo SE en vigueur s'applique aux exercices 2019 à 2021, et sera renouvelé en 2022. Ce dispositif est facultatif pour les entreprises, et Eurazeo a par ailleurs choisi d'utiliser l'ensemble des possibilités offertes par la loi PACTE au bénéfice des collaborateurs. L'abondement associé à cet intéressement atteint le maximum prévu par la loi.

En 2021, Eurazeo a en outre procédé à une augmentation de capital réservé aux salariés éligibles, avec un taux de participation de plus de 95 %.

### Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est présenté au début de chaque année, il est accompagné par un suivi des indicateurs clés au niveau Groupe, et l'identification de nouvelles mesures visant à réduire les inégalités professionnelles.

#### Constat sur l'égalité professionnelle à fin 2021 :

- Le Directoire, formé de 6 membres, est dirigé par une femme, Présidente du Directoire de la société, Madame Virginie Morgon.
- Les femmes représentent 31 % des équipes dirigeantes<sup>(1)</sup>, - contre 15 % des femmes sur les positions seniors dans l'industrie du Private Equity (PE) selon l'Etude 2021 de BVCA / LEVEL 20. Elles sont notamment à la tête d'un grand nombre de départements (RH, ESG, Affaires Financières, Consolidation,

Comptabilité, Communication, Droit Boursier et Compliance, Juridique M&A)

- Les femmes sont représentées à hauteur de 31 % au sein des équipes d'investissement (au-dessus de la moyenne de l'industrie PE qui se situe à 14 % selon l'étude 2021 BVCA/LEVEL 20).
- Les femmes représentent 44 % de l'effectif (contre 29 % dans l'industrie PE selon l'Etude 2021 de BVCA / LEVEL 20).
- Eurazeo répond à la loi Copé-Zimmermann (40 % de genre le moins représenté dans les conseils d'administration), comme en témoigne les 42 % de femmes dans son Conseil de Surveillance.
- L'index de l'égalité femmes-hommes (Pénicaud-Schiappa) d'Eurazeo SE est de 90/100, soit 15 points au-delà des 75/100 réglementaires.

#### En complément de ses réalisations, Eurazeo dresse ses objectifs à horizon 2030 :

- Taux de 40 % du genre le moins représenté dans les équipes dirigeantes, d'ici 2030 ;
- Ecart de moins de 20 % entre les deux genres dans l'ensemble des effectifs d'ici 2030 ;
- Index de l'égalité femmes-hommes (Pénicaud-Schiappa) supérieur ou égal à 85/100, d'ici 2030 ;
- Conserver une représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté dans le Conseil de Surveillance.

	2021
<b>Mixité (effectif permanent)</b>	
Part des femmes	44 %
Part des femmes dans l'effectif permanent cadre	43 %
Part des femmes dans le CS ou le CA <sup>(1)</sup>	42 %
Part des femmes dans la première instance de direction <sup>(2)</sup>	17 %

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2021 est de 100 %.

(1) Conseils de Surveillance (CS) ou d'Administration (CA).

(2) Chez Eurazeo, le premier organe de décision est le Directoire, composé de six membres.

### 3.2.3.4 ATTRACTIVITÉ ET EMPLOYABILITÉ



#### Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
<b>Disposer des talents nécessaires à la croissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-identification des besoins de compétences et des talents</li> <li>Incapacité de rétention et d'attraction des talents</li> <li>Politiques de recrutement et de formation inadaptées ou insuffisantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude du nombre de postes ouverts et non pourvus</li> <li>Analyse des dispositifs d'évaluation des performances, de formation et de partage de création de valeur</li> </ul>
<b>GESTION DU RISQUE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Due diligences sociales avant acquisition : analyse des postes vacants et des dispositifs de fidélisation (voir section 3.1.4)</li> <li>Suivi annuel des indicateurs spécifiques</li> <li>Association des collaborateurs à la création de valeur ou aux résultats de l'entreprise</li> </ul>		
OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS	
<b>S'assurer que les compétences des collaborateurs contribuent dans la durée à la performance de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en place d'une politique de recrutement et d'intégration évoluant vers des dispositifs de formation et d'évolution de carrière est essentielle pour fidéliser les collaborateurs</li> </ul>	

(1) La mention équipe dirigeante comprend les Managing Partners, Partners, Managing Directors et directeurs de départements Corporate.



### Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Le développement individuel de chaque collaborateur est une condition nécessaire au succès collectif. Eurazeo associe ses collaborateurs à son développement et encourage la participation de chacun à des formations individuelles ou collectives, à des sessions de coaching ou mentorat.

Eurazeo s'assure que ses collaborateurs reçoivent une rémunération juste et bénéficient du partage de la création de valeur et de jours de congé conformes aux dispositions législatives.

La Politique de rémunération des membres du Directoire d'Eurazeo est en conformité avec les recommandations AFEP/MEDEF (voir section 5.8). Les rémunérations fixes et variables de l'ensemble des collaborateurs sont revues annuellement et analysées par rapport aux études de rémunération des marchés dans lesquels Eurazeo opère. À cela s'ajoute une rémunération collective sous forme d'intéressement et/ou participation. Eurazeo attache une attention particulière à l'association des collaborateurs aux résultats de l'entreprise. Le Groupe encourage ainsi le partage de la création de valeur et notamment l'allocation d'actions gratuites et/ou de stock-options. Par ailleurs, des critères ESG sont pris en compte depuis 2017 pour le calcul de la rémunération annuelle variable des membres du Directoire et plus particulièrement depuis 2020 où des objectifs découlant de la stratégie ESG ont été intégrés à l'appréciation individuelle représentant 15% de cette rémunération variable. Depuis 2019, des critères ESG font également partie des éléments pris en compte pour le calcul de la rémunération variable de l'ensemble des membres du *Partners Committee* avec des objectifs spécifiques tenant compte du périmètre de responsabilité de chacun. Plus de détails sont consultables en section 5.8.2.2.1.

La Direction des Ressources Humaines a choisi d'organiser sa politique de développement autour des axes suivants :

#### ■ Suivi de besoin en recrutement

Le département RH accompagne le développement du Groupe en définissant annuellement les besoins en recrutement des différents départements. Il détermine ensuite le canal de recrutement le plus adapté puis coordonne ce processus et s'assure que les postes soient pourvus et que les collaborateurs soient bien intégrés.

#### ■ Processus d'onboarding

Un des points différenciant selon les collaborateurs qui intègrent Eurazeo est la possibilité de rencontrer plusieurs collaborateurs et chefs d'équipes dès le premier mois de leur arrivée. Ce processus mis en place par la Direction des Ressources Humaines permet aux nouveaux collaborateurs de mieux comprendre le fonctionnement et les interactions entre les différents départements afin de s'intégrer au plus vite dans la vie quotidienne de l'entreprise.

#### ■ Processus d'évaluation

Afin de mesurer l'atteinte des objectifs de chacun et d'identifier les axes de développement, Eurazeo déploie un programme d'évaluations qui comprend : des revues de performance annuelles et semi-annuelles (en auto-évaluation puis en discussion avec son manager), ainsi que des évaluations 360° consolidant les feedbacks des N+1, N-1, ainsi que des pairs. Grâce à ce processus, des actions concrètes de développement et de formation sont définies et proposées à chaque collaborateur.

#### ■ Programme de formations individuelles et collectives

Eurazeo s'attache à offrir à ses collaborateurs la possibilité de réaliser tout leur potentiel. C'est dans cette perspective que chaque année, Eurazeo développe un plan de formation global et ouvert à tous les collaborateurs. Ce dernier est structuré autour du *Career Track*, permettant un développement des équipes par type de population. Ce plan de formation englobe les sujets *hard skill* et *soft skills*. Au-delà du programme de formation, Eurazeo met en place des formations individuelles afin de répondre aux besoins de montée en compétences, identifiés lors du processus d'évaluation.

#### ■ Identification et suivi des hauts potentiels

Soucieux du développement et de la rétention de ses talents, Eurazeo met en place un programme d'identification et de suivi de hauts potentiels permettant d'accompagner au mieux le développement de ces derniers et assurer un plan de succession pour les postes clés.

## Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

Plusieurs types de formation ont été proposés aux collaborateurs d'Eurazeo en 2021 :

- Formations sur les compétences comportementales, notamment bonnes pratiques managériales, Board Membership, presentation et communication skills, etc.
- Formations sur les compétences techniques liées au métier de l'investissement : *Post Merger Integration, Sales Force Effectiveness, Due Dilligence Assurance, Excellence opérationnelle, data analytics*, développement de la *topline*, etc.

- Formation « Stéréotypes de genre et biais cognitifs au travail » : cette conférence avait pour but de présenter les mécanismes de fonctionnement des stéréotypes et biais cognitifs, d'identifier les impacts dans l'entreprise et d'apprendre à maîtriser ces stéréotypes.
- Cycle de formations aux enjeux ESG et la nouvelle stratégie O\* à destination de l'ensemble des collaborateurs d'Eurazeo.

	2021
<b>Embauches et départs</b> (effectif permanent, en nombre de salariés)	
Embauches	88
Départs	32
<b>Rémunération et avantages</b> (effectif permanent, en millions d'euros)	
Masse salariale <sup>(1)</sup>	63
Montant des dispositifs obligatoires de bonus collectif et participation	3
Montant des dispositifs d'intéressement et de bonus collectif volontaires	2
Part des salariés bénéficiant d'un dispositif de partage de la création de valeur	82 %
<b>Formations</b> (effectif permanent et non permanent)	
Nombre total d'heures de formation	2 823
Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année <sup>(2)</sup>	84 %

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2021 est de 96-100 %.

(1) Sur l'effectif total (effectifs permanent et non permanent)

(2) Au sein de l'effectif permanent.

## 3.2.4 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

### 3.2.4.1 INTRODUCTION

#### Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

Eurazeo a identifié le changement climatique comme le principal enjeu lié aux conséquences environnementales au niveau de son activité. Les risques et les opportunités ainsi que les politiques et procédures sont décrits dans la section 3.2.4.2 dédiée.

#### Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Eurazeo est convaincu qu'une entreprise peut créer de la valeur durablement en minimisant ses impacts environnementaux et a pour objectif d'atteindre les meilleurs standards en la matière.

La politique et les engagements d'Eurazeo en matière d'environnement sont formalisés dans le dans sa politique d'investissement responsable, sa politique d'exclusion et sa stratégie O\* avec l'ambition d'atteindre la neutralité nette carbone, tel que décrit dans la section 3.1.2.

En 2022, l'engagement d'Eurazeo s'est renforcé au travers de la validation de sa trajectoire de décarbonation par l'initiative Science Based Targets (SBTi).

3.2.4.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE



Description des principaux facteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS		FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
Risques de transition	<b>Maîtriser et réduire l'exposition des sites aux risques naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence dans des géographies exposées aux risques physiques directs à court et à moyen termes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation du degré d'exposition, de la capacité à mettre en place des mesures d'atténuation du risque et de l'existence d'une couverture assurantielle</li> </ul>
	<b>Assurer la résilience de l'activité de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de ressources naturelles exposées à des enjeux de pérennité d'approvisionnement</li> <li>Incapacité de substitution pour les ressources potentiellement pénuriques</li> <li>Méconnaissance de la réglementation : interdiction totale ou partielle de l'activité ou de l'utilisation de matières premières.</li> <li>Mauvaise anticipation des changements de comportement des clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des filières d'approvisionnement critiques et des substitutions existantes</li> <li>Étude des risques réglementaires</li> <li>Analyse des tendances consommateurs et des campagnes des ONG</li> </ul>
	<b>Assurer la résilience du modèle industriel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incapacité d'adaptation de l'outil de production et de distribution face aux contraintes réglementaires, énergétiques, ou chaîne d'approvisionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la faisabilité technique, technologique et financière</li> </ul>
	<b>Assurer la résilience du modèle économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incapacité de l'entreprise à maintenir un niveau de performance économique si elle fait face à tout ou partie des risques évoqués ci-dessus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modélisation de scénarii test</li> </ul>

GESTION DU RISQUE

- Due diligence d'acquisition sur l'exposition au changement climatique (voir section 3.1.4)
- Suivi annuel des indicateurs environnementaux associés
- Incitation des entreprises à réduire leur empreinte environnementale, notamment leurs émissions carbone
- Veille des évolutions réglementaires

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
<b>Améliorer la performance énergétique et s'approvisionner en énergies issues de sources renouvelables ou peu émettrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de projets de performance énergétique sources de gains financiers potentiels</li> <li>Promotion des énergies renouvelables pour réduire l'exposition à la possible augmentation des prix des énergies fossiles et des coûts liés aux émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>
<b>Concevoir des produits ou services ayant une empreinte carbone réduite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de compétitivité</li> <li>Diversification de l'offre</li> <li>Développement d'innovations contribuant à la transition énergétique</li> <li>Réponse à une demande croissante du consommateur</li> </ul>

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
<b>Assurer la pérennité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de la pérennité de la chaîne d'approvisionnement, anticipation des risques de pénurie et/ou de hausses de prix</li> </ul>

EXEMPLE D'INITIATIVE

- Eurazeo anime un cycle de sensibilisation "Achats Responsables" pour ses sociétés du portefeuille afin de les sensibiliser aux enjeux ESG associés à leurs chaînes d'approvisionnement, identifier les risques potentiels et mettre en place des plans d'atténuation grâce aux outils mis à leur disposition.

OBJECTIFS	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS
<b>Investir dans de nouveaux secteurs à fort potentiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de valeur en investissant dans des secteurs à fort potentiel</li> </ul>

### Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

En 2015, Eurazeo a concrétisé son engagement en matière de lutte contre le changement climatique en fondant l'Initiative Climat 2020, renommée en 2019 Initiative Climat International, avec quatre autres sociétés du capital investissement. Depuis 2018, l'ICI est soutenue par les PRI.

À l'occasion de la COP 25, Eurazeo a signé une déclaration commune avec 630 investisseurs (représentant plus de 37 000 milliards d'actifs) à destination des chefs d'Etat et organisée notamment par l'Investor Agenda. De plus, à l'occasion de La Rencontre des Entrepreneurs de France (LaREF) du MEDEF, Eurazeo a signé le French Business Climate Pledge, engagement des entreprises françaises pour le climat (voir section 3.1.6.3).

Eurazeo répond au questionnaire Climat du CDP depuis 2016 afin de participer à la démarche de transparence des entreprises dans leur reporting Climat.

Eurazeo actualise chaque année la mesure de son empreinte carbone. Deux postes à fort impact sont les bâtiments et les déplacements professionnels des collaborateurs. Concernant le bâtiment, Eurazeo a emménagé en 2016 dans un immeuble certifié Haute Qualité Environnementale (HQE) au niveau Exceptionnel, Building Research Establishment Environmental Assessment Method (BREEAM) au niveau Excellent et Bâtiment Basse Consommation (BBC). En 2018, Eurazeo a souscrit à un contrat d'énergie 100 % renouvelable pour son siège parisien. Depuis 2016, Eurazeo a déployé massivement des outils de visioconférence et de travail à distance afin de réduire les déplacements de ses collaborateurs tout en améliorant leur qualité de vie au travail.

2020 marque une nouvelle étape dans la volonté du Groupe d'agir en matière de lutte contre le dérèglement climatique et d'accélérer l'émergence d'une économie bas carbone avec le lancement de sa nouvelle stratégie O+ (voir section 3.1.2). Dans le cadre d'O+, Eurazeo vise l'alignement de ses activités avec un scénario limitant le réchauffement climatique bien en dessous du seuil des 1,5°C et affiche pour objectif ambitieux d'atteindre zéro émission nette carbone au plus tard en 2040.

Eurazeo a été le premier acteur du Private Equity en Europe à s'engager, dès 2020, dans la définition de sa trajectoire de décarbonation conforme aux préconisations scientifiques pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. Ses objectifs de réduction carbone ont été validés par l'initiative Science Based (SBTi) pour Eurazeo et ses sociétés du portefeuille :

#### ■ Trajectoire SBT d'Eurazeo (niveau Groupe) - Scopes 1 et 2

- Eurazeo s'engage à réduire ses émissions de scope 1 et 2 de 55 % d'ici 2030 par rapport à 2017.
- Eurazeo s'engage à augmenter son approvisionnement en électricité renouvelable de 9% en 2017 à 80% en 2025.

#### ■ Trajectoire SBT du portefeuille d'Eurazeo - Scope 3

- Eurazeo s'engage à réduire les émissions de GES de son activité Real Estate de 60 % par mètre carré d'ici 2030 par rapport à 2021.
- Eurazeo s'engage à ce que 25 % de son portefeuille de private equity éligible en matière de capital investi se fixe aient des trajectoires de décarbonation validées par SBTi d'ici 2025, et 100 % d'ici 2030.

### Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

En 2021, 100 % de l'électricité consommée au siège d'Eurazeo à Paris est issue de sources renouvelables grâce à la souscription d'un contrat d'énergie verte.

Eurazeo a obtenu en 2021 la note de B au classement du CDP sur le changement climatique, dépassant la moyenne mondiale.

	2021
<b>Consommation d'énergie hors carburant (en MWh)</b>	
Électricité <sup>(1)</sup>	540
Énergies renouvelables	531
Gaz naturel	30
<b>CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE</b>	<b>1 101</b>
Montant dépensé en énergie (en millions d'euros)	0,1
Part des énergies renouvelables	48%
<b>Consommation de carburant (en litres)</b>	
Essence	6 130
Gasoil	5 387
<b>CONSOMMATION TOTALE DE CARBURANT</b>	<b>11 517</b>
Montant dépensé en carburant (en milliers d'euros)	23
<b>Rejets de GES <sup>(2)</sup> (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)</b>	
Scope 1 <sup>(3)</sup>	34
Scope 2 <sup>(4)</sup>	146
<b>TOTAL (SCOPES 1 + 2)</b>	<b>180</b>
Scope 3 <sup>(5)</sup>	11 797
<b>TOTAL (SCOPES 1 + 2 + 3)</b>	<b>11 977</b>

Le taux de couverture pour Eurazeo en 2021 est de 100 %.

(1) Hors énergies renouvelables.

(2) Les facteurs d'émission proviennent de l'*Intergovernmental Panel on Climate Change* (IPCC) 2006 (combustibles et carburants) et de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (consommation d'électricité) suivant la méthodologie du *Greenhouse Gas* (GHG) Protocol.

(3) Les émissions du scope 1 sont liées à la consommation de combustibles sur site (gaz, fioul, etc.), à la consommation de carburant dans les véhicules et aux fuites de substances réfrigérantes.

(4) Les émissions du scope 2 sont liées à la génération de l'électricité, la vapeur, la chaleur ou le froid achetés et consommés.

(5) Les émissions du scope 3 sont liées aux émissions indirectes, en amont ou en aval de l'activité.

### 3.2.5 ÉTHIQUE

La prévention des risques et le respect des procédures internes sont l'affaire de tous dans l'organisation. Aussi, le dispositif de contrôle interne se fonde sur un environnement favorisant des comportements intègres et éthiques, notamment à travers la diffusion d'un certain nombre de principes, valeurs et pratiques incontournables.

Eurazeo dispose d'un Code de conduite. Il définit les valeurs et principes qui doivent guider le comportement des collaborateurs et des parties prenantes avec lesquelles Eurazeo est en relation. Le Code traite notamment du respect de certains usages commerciaux (notamment le montant des cadeaux reçus de

l'extérieur), de la gestion des conflits d'intérêts, de la confidentialité des informations, du respect des personnes et de la vie privée, de la protection des données, de l'utilisation des actifs de la Société ou encore de la prévention de la corruption et du trafic d'influence. Chaque collaborateur s'engage formellement à en respecter les termes.

Deux enjeux sont traités dans les parties ci-après de manière plus détaillée : la lutte contre la corruption et contre l'évasion fiscale.

## 3.2.5.1 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



## Description des principaux enjeux porteurs de risques et d'opportunités

OBJECTIFS	FACTEURS DE RISQUE	MODES D'ÉVALUATION DU RISQUE
<p><b>Respecter les lois nationales et internationales applicables en matière d'anti-corruption</b></p> <p><b>Adopter une approche éthique dans la conduite des affaires et dans les relations qu'Eurazeo entretient avec les tiers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Méconnaissance des lois et des règlements applicables</li> <li>■ Faible sensibilisation des collaborateurs exposés au risque de corruption</li> <li>■ Pays de domiciliation du tiers et pays dans lequel la relation est établie ; typologie du tiers et nature de la relation d'affaires entretenue</li> <li>■ Secteur d'activité/tiers/géographie des cibles visées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluation du risque à travers la documentation d'une cartographie dédiée à la corruption</li> <li>■ Évaluation du risque pays au regard de l'indice de perception de la corruption</li> <li>■ Évaluation de l'intégrité des tiers et de la nature des relations d'affaires entretenues avec eux</li> </ul>
<b>GESTION DU RISQUE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formalisation et diffusion d'un Code de conduite (signature systématique par les nouveaux collaborateurs)</li> <li>■ Mise en place d'un dispositif de prévention (cartographie, évaluation des tiers, dispositif d'alerte, formation)</li> </ul>		
OBJECTIF	FACTEURS D'OPPORTUNITÉS	
<b>Améliorer le niveau de transparence dans les affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Guider le comportement de chaque partie prenante avec laquelle Eurazeo est en relation</li> <li>■ Accompagner les participations dans le renforcement de leur dispositif anti-corruption</li> </ul>	

## Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

Eurazeo adopte une démarche fondée sur le principe de « tolérance zéro » vis-à-vis de la corruption active ou passive et du trafic d'influence. Eurazeo proscrit toute forme de corruption dans la conduite de ses activités et s'engage à respecter les conventions internationales de lutte contre la corruption, notamment les lois anti-corruption des pays dans lesquels le Groupe intervient et en particulier la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II. Cet engagement s'impose à l'ensemble des collaborateurs.

Le Code de conduite d'Eurazeo est disponible sur le site internet de la société. Il constitue le socle du dispositif de prévention de la corruption basé sur les huit piliers définis par la loi française dite Sapin II. À titre d'illustration, ce dispositif de prévention comprend notamment :

- Une cartographie des risques qui identifie et hiérarchise les risques de corruption au regard de leur occurrence et impact en cas de réalisation. Elle a permis de définir le dispositif de prévention de la corruption de façon proportionnée aux enjeux propres à la Société ;

- Un processus d'évaluation des tiers préalable à l'entrée en relation ou à la poursuite d'une relation d'affaires existante. Ces évaluations sont conduites de manière proportionnée au regard du profil de risque des tiers et de la nature de la relation entretenue. Ce processus vise à qualifier la nature de la relation et à évaluer l'intégrité du tiers à travers l'administration de questionnaires et l'utilisation d'un outil d'analyse de la réputation, et le cas échéant la conduite de *due diligences* approfondies par des experts externes ;
- Un dispositif d'alerte interne qui permet, tout en garantissant au lanceur d'alerte une stricte confidentialité de son identité, de signaler des conduites ou des situations susceptibles notamment de constituer un crime, un délit, une violation grave ou manifeste de la loi ou d'un règlement, un préjudice grave pour l'intérêt général, ou encore des violations du Code de conduite d'Eurazeo ;
- Un programme de formation anti-corruption qui permet aux collaborateurs d'Eurazeo de mieux appréhender l'environnement réglementaire et de s'approprier les procédures et outils clés du dispositif de prévention. En outre, les collaborateurs réaffirment formellement, chaque année, leur engagement individuel à agir conformément aux principes et règles du Code de conduite.

### Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo

- 100 % des nouveaux tiers avec lesquels Eurazeo souhaite entrer en relation d'affaires font l'objet d'une évaluation et d'une autorisation préalable par la fonction Conformité (sous la Direction du Secrétariat Général).
- Une campagne de formation permettant aux collaborateurs de s'approprier le dispositif anti-corruption d'Eurazeo (principes, règles, outils et procédures à respecter) a été menée en 2019 :

98 % des collaborateurs susceptibles d'être exposés au risque de corruption en raison de leurs responsabilités dans l'organisation ont suivi une formation en présentiel et 96 % des autres collaborateurs ont suivi une formation en ligne. Une nouvelle campagne de formation destinée à l'ensemble des collaborateurs a été lancée en toute fin d'année 2021.

	2021
<b>Ethique</b>	
100 % des nouveaux collaborateurs signe le code de Conduite lors de la phase d'onboarding	100 %

### 3.2.5.2 FISCALITÉ

#### Politique appliquée au niveau d'Eurazeo

La gestion des risques fiscaux fait partie intégrante du processus global de gestion des risques au sein d'Eurazeo. Dans ce cadre, la Direction Fiscale – Structuration informe le Directoire et le Comité d'Audit sur la situation fiscale globale, l'état des risques et des litiges et l'impact des principales mesures ou changements anticipés.

Les risques fiscaux peuvent résulter d'incertitudes dans l'interprétation des lois et règlements applicables aux opérations commerciales réalisées par les membres du groupe Eurazeo, ou de changements dans la structure ou les activités du Groupe. Eurazeo s'efforce de manière proactive d'identifier et de gérer de manière appropriée les éléments de risques potentiels.

Eurazeo veille à respecter dans tous les pays où il est implanté les règles fiscales applicables à ses activités conformément aux conventions internationales et aux lois nationales. En particulier, cela implique que toutes les déclarations fiscales requises par la loi et les règlements soient déposées en temps utile, et que toutes les taxes et prélèvements soient payés en conséquence.

Eurazeo s'assure que les transactions intragroupe transfrontalières respectent le principe de pleine concurrence conformément aux recommandations OCDE, et que la structuration de nos investissements réponde aux objectifs opérationnels et financiers de nos projets.

Eurazeo reconnaît ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ainsi que des autres parties prenantes (telles que ses salariés ou

co-investisseurs) et les autorités fiscales dans les juridictions où Eurazeo et les membres de son groupe exercent leurs activités. La stratégie fiscale d'Eurazeo doit ainsi prendre en compte ces divers intérêts tout en respectant l'ensemble des lois et règlements.

Eurazeo a mis en place la déclaration pays par pays (country-by-country reporting) ainsi que la documentation complète en matière de prix de transfert (Master File et Local File) conformément aux règles françaises et aux recommandations internationales.

Eurazeo adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de la fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux impliquant les équipes comptables, fiscales et juridiques avec l'appui, le cas échéant, d'experts ou de conseils fiscaux externes. Le groupe Eurazeo soutient les différentes initiatives de l'OCDE et des gouvernements en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

Eurazeo, en sa qualité de tête de groupe et conformément à la réglementation locale, publie pour le compte de ses filiales britanniques une déclaration de stratégie fiscale relative à la gestion des risques fiscaux et à l'attitude à adopter en matière de planification fiscale au Royaume-Uni

(<https://www.eurazeo.com/sites/default/files/infos-reglementees/Eurazeo%20-%20UK%20Tax%20Strategy%202021%20%28003%29.pdf>).

#### Résultats et indicateurs de performance

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés du groupe Eurazeo est inférieur au taux d'impôt normatif sur les sociétés applicable en France, où le siège de la Société est établi. La différence entre le taux effectif d'impôt et le taux normatif d'impôt sur les sociétés en France (27,38 % pour l'exercice 2021) est explicitée à la Note 11.1 Preuve d'impôt de l'annexe aux comptes consolidés.

Les entités d'Eurazeo sont régulièrement vérifiées par les administrations fiscales dont elles relèvent. S'agissant du groupe fiscal Eurazeo SE, ces vérifications n'ont conduit à aucun redressement significatif.

### 3.2.6 TAXONOMIE EUROPÉENNE

En tant que société financière cotée soumise à la DPEF, Eurazeo doit présenter les informations requises par le Règlement Taxonomie, sur le périmètre des entités détenues ou financées par Eurazeo qui sont elles-mêmes soumises au reporting européen *Non Financial Reporting Directive* (NFRD).

Deux entreprises répondant à ce critère ont été identifiées dans le portefeuille d'Eurazeo au 31 décembre 2021, représentant une part extrêmement minoritaire de l'actif sous gestion du Groupe. Les informations relatives à la Taxonomie de ces entreprises n'étaient pas encore disponibles pour le reporting au titre de

l'exercice 2021 au moment de la préparation de la DPEF d'Eurazeo. En conséquence, Eurazeo ne reporte aucune exposition à des actifs éligibles à la Taxonomie pour l'année 2021.

A titre volontaire, Eurazeo a engagé une démarche de collecte d'informations sur la Taxonomie auprès de ses participations pour l'exercice 2021, sur un périmètre plus large que celui présenté ci-dessus. Les résultats de cette collecte seront publiés, le cas échéant, dans le rapport de progrès O\*.

	Montant 2021 en Md€	% des encours d'investissement
Actifs sous gestion	30 872	100%
Encours d'investissements dans des obligations souveraines	Non applicable	Non applicable
Encours d'investissement dans des produits dérivés	Non applicable	Non applicable
Investissements dans des entreprises non assujetties à la NFRD <sup>(1)</sup>	24 458	91%
Investissements dans des activités économiques non-éligibles à la taxonomie <sup>(2)</sup>	0 <sup>(3)</sup>	0%
Investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie <sup>(2)</sup>	0 <sup>(3)</sup>	0%
Actifs sous gestion non affectés <sup>(4)</sup>	6 414	9%

(1) Correspond aux actifs sous gestion hors Private Funds et investissements stratégiques.

(2) Le périmètre de cet indicateur couvre uniquement les entreprises assujetties à la NFRD, soit deux sociétés identifiées en 2021.

(3) Les informations relatives à la Taxonomie des entreprises soumises à la NFRD n'étaient pas encore disponibles pour le reporting au titre de l'exercice 2021 au moment de la préparation de la DPEF d'Eurazeo. A ce titre, Eurazeo ne reporte aucune exposition à des actifs éligibles à la Taxonomie pour l'année 2021.

(4) Correspond aux actifs sous gestion Private Funds et Investissements stratégiques.



## 3.3 Tableau des indicateurs

	2019	2020	2021	
<b>Conditions de travail et liberté d'association</b>	<b>Effectif total et répartition</b>			
	Effectif salarié permanent	255	272	338
	Part des cadres dans l'effectif permanent	89 %	89 %	85 %
	Part de l'effectif non permanent dans l'effectif total	4 %	2 %	3 %
	<b>Répartition géographique de l'effectif permanent</b>			
	France	89 %	86 %	82 %
	Europe hors France	3 %	5 %	10 %
	USA	7 %	7 %	6 %
	Autres régions	2 %	3 %	2 %
	<b>Temps de travail (en % de l'effectif permanent)</b>			
	Part de salariés à temps plein	95 %	98 %	99 %
	Part de salariés à temps partiel	5 %	2 %	1 %
	<b>Conditions de santé et sécurité (effectif permanent et non permanent)</b>			
	Taux d'absentéisme	0,3 %	0,7 %	0,8 %
	<b>Couverture santé (effectif permanent)</b>			
Part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif d'assurance santé	100 %	100 %	100 %	
Part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif d'assurance accidents de la vie	100 %	100 %	100 %	
<b>Egalité de traitement</b>	<b>Mixité (effectif permanent)</b>			
	Part des femmes	45 %	45 %	44 %
	Part des femmes cadres	44 %	44 %	43 %
	Part des femmes au CS ou au CA	47 %	46 %	42 %
	Part des femmes dans le premier organe de direction ( <i>Partners Committee</i> )	25 %	25 %	17 %
<b>Attractivité et employabilité</b>	<b>Embauches et départs (effectif permanent, en nombre de salariés)</b>			
	Embauches	55	32	88
	Départs	24	18	32
	<b>Rémunération et avantages (effectif permanent, en millions d'euros)</b>			
	Masse salariale totale	49	53	63
	Montant des dispositifs de bonus collectifs et participation	ND	2	3
	Montant des dispositifs d'intéressement et de bonus collectif volontaires	1	2	2
	Part des salariés bénéficiant d'un dispositif de partage de la création de valeur	ND	90 %	82 %
	<b>Formations (effectif permanent et non permanent)</b>			
	Nombre total d'heures de formation	2 206	3 543	2 823
Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	90 %	79 %	84 %	

	2019 <sup>(1)</sup>	2020 <sup>(2)</sup>	2021 <sup>(3)</sup>	
<b>Changement climatique</b>	<b>Consommation d'énergie hors carburant (en MWh)</b>			
	Electricité	390	396	540
	Energies renouvelables	660	504	531
	Gaz naturel	3	3	30
	Consommation totale d'énergie	1 054	903	1 101
	Montant dépensé en énergie (en millions d'euros)	0,1	0,1	0,1
	Part des énergies renouvelables	63 %	56 %	48 %
	<b>Consommation de carburant (en litres)</b>			
	Essence	5 942	5 705	6 130
	Diesel	5 897	3 971	5 387
	Consommation totale de carburant	11 839	9 676	11 517
	Montant dépensé en carburant (en milliers d'euros)	22	18	23
	<b>Rejets de GES (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)</b>			
	Scope 1	30	24	34
	Scope 2	110	111	146
	Scope 3	10 129	7 386	11 797
Total (scopes 1 + 2 + 3)	10 269	7 521	11 977	
<i>Publication à titre volontaire :</i>				
<b>Utilisation et consommation responsables des ressources<sup>(4)</sup></b>	<b>Consommation d'eau</b>			
	Consommation d'eau (en m <sup>3</sup> )	2 261	1 730	2 550
	Montant dépensé en eau (en euros)	7 822	6 252	8 577
	<b>Production de déchets (en tonnes)</b>			
	Déchets non dangereux générés	31	19	36
	Part des déchets valorisés	25 %	40 %	23 %

(1) 2019 : les indicateurs couvrent les activités d'Eurazeo SE à Paris et Shanghai, d'Eurazeo Mid Cap (EMC), d'Eurazeo Investment Manager (EIM) à Paris, d'Eurazeo Funds Management Luxembourg (EFML) et d'Eurazeo North America.

(2) 2020 : les indicateurs couvrent les activités d'Eurazeo SE à Paris et Shanghai, d'Eurazeo Mid Cap (EMC), d'Eurazeo Investment Manager (EIM) à Paris, d'Eurazeo Funds Management Luxembourg (EFML) et d'Eurazeo North America.

(3) 2021 : les indicateurs couvrent les activités d'Eurazeo SE et ses bureaux à Paris, Londres et Shanghai, d'Eurazeo Mid Cap (EMC), d'Eurazeo Investment Manager (EIM) et ses bureaux à Paris, Berlin, Frankfurt, Madrid, Seoul et Singapour, d'Eurazeo Funds Management Luxembourg (EFML) et d'Eurazeo North America.

(4) Le taux de couverture pour Eurazeo en 2021 est de 68-100%.

## 3.4 Notes méthodologiques

### PÉRIODE ET FRÉQUENCE

Le présent rapport porte sur l'année calendaire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. La Déclaration de Performance Extra-Financière d'Eurazeo est publiée chaque année depuis 2011 dans le Document d'Enregistrement Universel d'Eurazeo.

### PÉRIMÈTRE

La section 3.2 répond à l'exigence de la Déclaration de Performance Extra-Financière. Eurazeo a décidé en 2021 de restructurer son approche en matière de publications ESG et de reporting extra-financier. Le chapitre ESG de la DPEF se concentrera en 2021 sur le métier d'investisseur d'Eurazeo, notamment sur la prise en compte de l'ESG dans le cycle d'investissement. Ce périmètre comprend :

- Eurazeo SE, la société d'investissement cotée sur Euronext Paris ;
- Eurazeo Mid Cap (EMC), une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE ;
- Eurazeo Investment Manager (EIM), une société de gestion de portefeuille AIFM agréée par l'Autorité des marchés financiers en qualité de gestionnaire de fonds d'investissements alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE ;
- Eurazeo Funds Management Luxembourg (EFML) est une société de gestion soumise au droit luxembourgeois agréée en qualité d'AIFM et administration centrale et agent teneur de registre de registre et de transfert par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;
- Eurazeo North America, un gestionnaire soumis au droit des États-Unis d'Amérique qui a obtenu le statut de US Investment Advisor le 28 juin 2019 auprès de la Securities and Exchange Commission ; et
- Les bureaux d'Eurazeo à Berlin, Frankfurt, Londres, Madrid, New-York, Seoul, Shanghai et Singapour.

Soit un périmètre comprenant un effectif global de 347 collaborateurs.

Ce renouvellement stratégique est à relier à la forte croissance des actifs sous gestion du Groupe, ainsi qu'à l'augmentation marquée de ses effectifs (347 collaborateurs au 31 décembre 2021). Cette nouvelle approche vise à :

- Assurer la cohérence des reportings extra-financiers, entre la DPEF et la réglementation française et européenne relative à la Finance Durable (voir ci-dessus).
- Présenter des informations extra-financières dans la DPEF sur l'ensemble du périmètre du Groupe, pour toutes ses activités d'investissement, plutôt que sur le périmètre antérieur d'Eurazeo et des participations en intégration globale. Ce périmètre antérieur représente en effet moins de 11% des actifs sous gestion du Groupe.

Les résultats de cette collecte d'information ESG, intégrant les informations relatives à l'ensemble du portefeuille (plus de 300 sociétés), seront publiés dans le rapport O\*.

#### 3.4.1.1 PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES AFFÉRENTES À L'ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

L'analyse des enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités a été publiée pour la troisième fois dans ce document afin de répondre à la réglementation de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

#### ENJEUX ESG PORTEURS DE RISQUES ET D'OPPORTUNITÉS POUR EURAZEO

Les travaux d'identification des enjeux ont été menés à partir de la matrice des risques établie conjointement par les Directions ESG, Juridique, Digital, IT et des Risques.

La liste des enjeux ESG porteurs de risques et d'opportunités pour Eurazeo est disponible dans la section 3.2.1. Les risques et les opportunités liés à chacun de ces enjeux ainsi que les politiques et procédures déployées sont décrits à travers le Document d'Enregistrement Universel dans des parties dédiées à chaque enjeu.

#### INDICATEURS DE PERFORMANCE

Eurazeo a identifié les indicateurs matériels qui permettent d'affiner l'évaluation des risques et opportunités sur chaque enjeu. Ces indicateurs permettent un suivi de la prise en compte et de la gestion des risques par Eurazeo.

#### CYCLE D'INVESTISSEMENT

Le format et la réalisation de la *due diligence* ESG d'acquisition varie selon les branches d'activités et du type d'investissement. Dans le cas des investissements majoritaires elle est réalisée par ou sous la conduite de l'équipe ESG, en collaboration avec les équipes d'investissement. Selon le secteur d'activité, elle peut prendre la forme d'un questionnaire ESG revu et analysé par l'équipe ESG, et/ou intégrer une analyse spécifique réalisée par un tiers expert indépendant. A titre d'exemple, une due diligence Hygiène, Santé, Sécurité (HSE) est systématiquement réalisée pour toute acquisition comportant un site de production ou industriel.

Les investissements minoritaires, de l'activité de Dette et de Fonds de fonds intègrent également systématiquement une *due diligence* ESG. Dans ce cas, elle prend la forme d'un questionnaire ESG reposant sur un modèle de scoring.

Ces analyses ESG sont systématiquement restituées au Comité d'Investissement afin d'éclairer sa prise de décision.

### 3.4.1.2 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### OUTIL DE REPORTING

Pour collecter et consolider les informations extra-financières, Eurazeo a mis en place un logiciel de collecte, de traitement et de consolidation en ligne des données quantitatives et qualitatives. Le logiciel de reporting ESG détaille les indicateurs selon quatre thématiques : conséquences sociales, conséquences environnementales, respect des droits humains et gouvernance et éthique.

#### CONTRÔLE, CONSOLIDATION ET VÉRIFICATION DES DONNÉES

L'outil contient également les données des années précédentes afin de faciliter les tests de cohérence ainsi qu'un système d'alerte lorsqu'un écart de 10 % est calculé entre l'exercice en cours et celui de l'année précédente. Chaque indicateur est accompagné d'une définition précise en français et en anglais.

Au niveau d'Eurazeo, plusieurs contrôles internes ont été mis en place afin de fiabiliser la qualité des données :

- Contrôle de cohérence par rapport aux données de l'année précédente ;
- Calculs automatiques dans l'outil des ratios et sommes.

Enfin, les données font également l'objet de contrôles lors de la consolidation. PwC, Commissaire aux comptes désigné comme organisme tiers indépendant par Eurazeo, a revu les informations ESG publiées dans le présent rapport (voir le rapport à la section 3.5).

#### CHOIX DES INDICATEURS

Eurazeo a sélectionné les indicateurs ESG afin de répondre à deux objectifs principaux : piloter la performance ESG d'Eurazeo et de ses participations et répondre à son obligation de reporting définie par la réglementation de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Les indicateurs sont revus chaque année dans une logique de progrès continu. En 2021, le référentiel d'Eurazeo est composé de plus de 100 indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

#### RÉFÉRENTIELS UTILISÉS

Les indicateurs ont été définis par Eurazeo conformément aux exigences de la loi DPEF, en lien avec les Commissaires aux comptes et les participations.

Une table de concordance (voir chapitre 9, section 9.7) détaille les correspondances vis-à-vis des différents standards utilisés :

- La **loi DPEF** ("Déclaration de Performance Extra-Financière"), présentée dans la section 3.2 ;
- Le **règlement Disclosure**, qui instaure des obligations de transparence aux acteurs des marchés financiers concernant

l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus d'investissement, la prise en compte d'incidences négatives de leurs décisions d'investissement et les produits financiers faisant la "promotion d'une caractéristique environnementale ou sociale", ou ayant un "objectif d'investissement durable" ;

- **L'article 29 de la loi énergie-climat**, qui renforce les obligations d'information pour les investisseurs institutionnels sur prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ;
- La **TCFD** (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) qui inclut 4 lignes directrices permettant de renforcer la transparence sur la prise en compte des enjeux climatiques au sein des entreprises ;
- Le **Sustainability Accounting Standards Board** (SASB), cadre international qui établit des normes sectorielles pour la prise en compte et la divulgation des informations ESG. Eurazeo utilise ce cadre volontairement tout au long de son cycle d'investissement ;
- Le **Pacte Mondial** des Nations Unies, cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises sont invitées à respecter dix principes concernant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. En tant que signataire depuis 2014, Eurazeo reporte annuellement en niveau Advanced sur son progrès sur les principes universels du Pacte ;
- Les **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD)**, cadre définissant les priorités mondiales pour 2030. Eurazeo utilise ce cadre volontairement pour mesurer son impact vis-à-vis de ces objectifs ;
- La **charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest**, qui définit 16 engagements afin de diffuser les meilleures pratiques ESG du secteur du capital-investissement. Eurazeo est signataire de cette charte depuis sa publication en 2008.

Eurazeo a choisi d'intégrer dans sa table de concordance ces standards internationaux et français de référence afin d'accroître la lisibilité de son rapport extra-financier.

#### TAUX DE COUVERTURE

Les informations sont disponibles pour l'ensemble du périmètre couvert par le DPEF, c'est à dire la société Eurazeo, les trois sociétés de gestion EMC, EIM et EFML et la société Eurazeo North America.

Certaines informations sociales ne sont pas disponibles pour une partie des bureaux étrangers du Groupe, ainsi le taux de couverture de ces indicateurs peut varier entre 82 % et 100 %.

## 3.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

### RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

#### Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Eurazeo SE (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1060, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

#### CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

#### COMMENTAIRE

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A.225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Comme indiqué dans le paragraphe 3.2.1 de la Déclaration, le périmètre de reporting n'inclut pas les activités des participations contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

#### PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

#### RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

#### RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre décembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 8 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociale. Nous avons mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Conformité, Ressources humaines et le Secrétariat général.

## NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour un des risques (lutte contre la corruption et fiscalité), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités (Eurazeo Investment Manager dit EIM, Eurazeo Mid Cap dit EMC, Eurazeo SE, Eurazeo Fund Manager Luxembourg dit EFML) ;
- nous avons vérifié que cette dernière couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir EIM (France et bureaux étrangers) et Eurazeo SE (France, Chine, USA, UK), et couvrent entre 35 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2022  
L'un des Commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

**David Clairotte**  
Associé

**Sylvain Lambert**  
Associé du département Développement durable

## ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

Principaux enjeux	Rubriques du Document de Référence traitant des politiques, actions et résultats associés revues dans le cadre de nos travaux
Intégration ESG dans le cycle d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 3.2.2 Activité d'investissement</li> <li>Dont les indicateurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• part des acquisitions alignées avec la politique d'exclusion ;</li> <li>• part des acquisitions faisant l'objet d'une <i>due diligence</i> ESG.</li> </ul> </li> </ul>
Égalité de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 3.2.3.3 Égalité de traitement</li> <li>Dont les indicateurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• part des cadres ;</li> <li>• part des femmes ;</li> <li>• part des femmes dans l'effectif permanent cadre ;</li> <li>• part des femmes dans le Conseil de Surveillance ou le Conseil d'Administration ;</li> <li>• part des femmes dans la première instance de direction.</li> </ul> </li> </ul>
Conditions de travail et liberté d'association	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 3.2.3.2 Conditions de travail et liberté d'association</li> <li>Dont les indicateurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• part des salariés à temps plein ;</li> <li>• part des salariés à temps partiel ;</li> <li>• taux d'absentéisme ;</li> <li>• part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif d'assurance santé ;</li> <li>• part de l'effectif bénéficiant d'un dispositif d'assurance accidents de la vie.</li> </ul> </li> </ul>
Attractivité et employabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 3.2.3.4 Attractivité et employabilité</li> <li>Dont les indicateurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectif total, permanent et non permanent ;</li> <li>• Nombre d'embauches et nombre de départs ;</li> <li>• Masse salariale totale ;</li> <li>• Montant des dispositifs obligatoires de bonus collectif et de participation ;</li> <li>• Montant des dispositifs d'intéressement et de bonus collectif volontaires ;</li> <li>• Part des salariés bénéficiant d'un dispositif d'intéressement ou de bonus collectif hors obligations légales ;</li> <li>• nombre d'heures de formation ;</li> <li>• Part de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année.</li> </ul> </li> </ul>
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 3.2.3.2 Changement climatique</li> <li>Dont les indicateurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'énergie et carburant ;</li> <li>• Emissions scope 1 ;</li> <li>• Emissions scope 2 ;</li> <li>• Emissions scope 3.</li> </ul> </li> </ul>
Lutte contre la corruption et fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 3.2.5.1 Lutte contre la corruption</li> <li>■ Section 3.2.5.2 Fiscalité</li> <li>Dont l'indicateur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des nouveaux collaborateurs ayant signé le Code Ethique</li> </ul> </li> </ul>

## Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Application de la politique d'exclusion
- Réalisation systématique d'une *due diligence* avant toutes acquisitions
- Flexibilité dans l'organisation via la pratique du télétravail
- Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Mise en place d'une ligne d'alerte éthique
- Réunions mensuelles des CSE permettant la prise en compte des intérêts des collaborateurs
- Dispositions assurant la santé et l'intégrité de l'ensemble des collaborateurs face à la Covid-19
- Politique de télétravail
- Développement d'un plan de formation global ouvert à tous les collaborateurs chaque année
- Signataire du French Business Climate Pledge
- Réponse au questionnaire Climat du CDP depuis 2016
- Lancement de la nouvelle campagne de formation éthique en décembre 2021
- Processus d'évaluation des tiers préalable à l'entrée en relation ou à la poursuite d'une relation d'affaires existante



## 3.6 Plan de vigilance

### 3.6.1 INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le Plan de Vigilance d'Eurazeo a vocation à couvrir les mesures de vigilance raisonnable propres, à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, résultant des activités d'Eurazeo et de celles des sociétés qu'il contrôle directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche de vigilance est alignée avec la stratégie ESG d'Eurazeo décrite dans ce document en section 3.1 ainsi que sur le site internet d'Eurazeo rubrique Responsabilité et impact. Cette section 3.6 a vocation à couvrir uniquement les dispositions spécifiques relatives à la loi sur le Devoir de Vigilance.

Les actions d'incitation aux bonnes pratiques de prévention des risques d'atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement, contenues dans ce Plan de Vigilance, relèvent de diligences raisonnables dont la mise en œuvre appartient à Eurazeo, aux fournisseurs d'Eurazeo, aux sociétés contrôlées par Eurazeo et à leurs propres fournisseurs. Il est rappelé que les activités conduites par les sociétés contrôlées par Eurazeo sont de natures très diverses. En conséquence, le Plan de Vigilance établi ne peut s'appliquer de façon uniforme à l'ensemble du périmètre ni être considéré comme couvrant de façon exhaustive les risques de chaque entité ; il revient donc à chaque société concernée d'initier, d'affiner ce plan et de le faire correspondre à ses risques effectifs.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, ce plan fera l'objet de revues régulières et de collaborations étroites entre la direction ESG et les différents départements concernés : audit et risques, juridique et RH.

### 3.6.2 PRINCIPES FONDAMENTAUX ET RÉFÉRENTIELS

Eurazeo est une société d'investissement dont les sociétés de portefeuille contrôlées exercent dans plus de 50 pays dans des contextes variés et sur des activités diverses susceptibles de présenter des risques couverts par le périmètre de la loi sur le Devoir de Vigilance.

Au-delà du respect des réglementations applicables dans chacun des pays où Eurazeo et ses participations opèrent, Eurazeo s'appuie sur des référentiels et principes fondamentaux ainsi que sur des dispositifs de gestion des risques exigeants.

Le Plan de Vigilance s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite d'Eurazeo qui a pour objectif de définir les valeurs et principes clés d'Eurazeo dans le cadre du développement de la société, afin que le comportement de chaque collaborateur et partie prenante avec laquelle Eurazeo est en relation (partenaires commerciaux, actionnaires et participations) puisse être guidé par cet ensemble de valeurs et principes.

Ce Code de conduite énonce le respect par Eurazeo des standards internationaux, notamment les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE). Consultable sur le site internet d'Eurazeo, ce Code de conduite est remis à chacun des collaborateurs et mis à disposition des parties prenantes de la société.

Le Code de conduite est complété d'un Code de conduite des relations commerciales et constitue le socle des engagements attendus par Eurazeo de la part de ses fournisseurs notamment en matière de respect des lois et règlements nationaux et internationaux, des droits de l'Homme et de l'environnement.

De plus, Eurazeo s'appuie sur des principes ESG et éthiques forts qui guident son activité d'investisseur responsable. Depuis 2014, Eurazeo adhère et obtient la notation la plus élevée aux 10 principes du Pacte Mondial relatifs au respect des Droits Humains, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Eurazeo est aussi signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2009 et a obtenu en 2020 la note la plus élevée A+ dans les quatre catégories d'évaluation afférentes à ses métiers.

### 3.6.3 CARTOGRAPHIE, IDENTIFICATION, ANALYSE ET HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Une cartographie globale des risques ESG a été réalisée dans le cadre de la Déclaration de Performance extra-financière et a permis d'identifier les enjeux majeurs pour Eurazeo. Ces enjeux et leur méthodologie d'identification, de hiérarchisation et d'analyse sont décrits section 3.2.1.

Une cartographie plus spécifique intégrant notamment le niveau de maturité de chaque société contrôlée par Eurazeo est réalisée sur les trois enjeux couverts par la loi sur le Devoir de Vigilance.

INDICATEURS D'ÉVALUATION DES RISQUES	
<b>Droits humains et libertés fondamentales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travail forcé</li> <li>■ Travail des enfants</li> <li>■ Non-respect de la liberté d'association et de négociation collective</li> <li>■ Inégalité des chances et discrimination</li> <li>■ Non-respect des normes internationales du travail pour les travailleurs migrants</li> <li>■ Non-respect de la confidentialité des données</li> <li>■ Heures de travail excessives</li> <li>■ Avantages sociaux et sécurité sociale inadéquats</li> <li>■ Harcèlement et abus / pratiques disciplinaires</li> <li>■ Autres</li> </ul>
<b>Santé et sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Risques pour la santé et la sécurité au travail</li> <li>■ Non-protection de la santé et de la sécurité du client final</li> <li>■ Risques de sécurité des sites et accidents industriels</li> <li>■ Autres</li> </ul>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pollution de l'air</li> <li>■ Pollution de l'eau</li> <li>■ Pollution des sols</li> <li>■ Gestion inadéquate des déchets</li> <li>■ Matières premières / épuisement des ressources</li> <li>■ Pénurie d'eau</li> <li>■ Destruction des sols / des écosystèmes / de la biodiversité</li> <li>■ Emissions de gaz à effet de serre</li> <li>■ Autres</li> </ul>

Afin d'identifier les enjeux ESG liés aux fournisseurs, un outil spécifique a été développé par Eurazeo en 2015. Cet outil de cartographie de la matérialité des risques ESG d'un portefeuille de fournisseurs permet d'identifier et hiérarchiser les fournisseurs devant faire l'objet d'une vigilance particulière. Il est mis à disposition de l'ensemble des participations via la plateforme digitale EurazeoConnect. Eurazeo organise annuellement des formations sur la réalisation de cartographies fournisseurs. Chaque société est responsable de la mise en œuvre de cette cartographie.

### 3.6.4 PROCÉDURES D'ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES

Eurazeo a une démarche ESG collaborative, pragmatique et constructive avec ses participations qui respecte l'autonomie des personnes morales. L'évaluation des dispositifs mis en place par les sociétés comporte plusieurs étapes :

- *Due diligence* d'acquisition durant laquelle Eurazeo intègre systématiquement les enjeux en lien avec les droits humains, la santé, la sécurité et l'environnement tel que décrit dans la section 3.1.4 sur les critères étudiés. Les conclusions issues de ces *due diligences* font l'objet d'un plan d'actions présenté au management de l'entreprise post-acquisition ;

- Entretiens spécifiques menés post acquisition afin d'évaluer le niveau de maturité réel de l'entreprise ainsi que de définir une feuille de route adaptée ;
- Suivis réguliers lors des Comités d'Audit et au minimum une fois par an en Conseil de Surveillance ;
- Remontée annuelle des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans le cadre du reporting ESG.

### 3.6.5 ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Eurazeo poursuit des objectifs vis-à-vis de chaque enjeu relatif à la loi sur le Devoir de Vigilance.

Des plans d'actions spécifiques sont déterminés avec chacune des sociétés contrôlées par Eurazeo en s'appuyant sur les principes fondamentaux et référentiels décrits dans la section 3.6.2.

#### DROITS HUMAINS

- Promouvoir le respect des droits fondamentaux des travailleurs et la fourniture d'emplois décents sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement
- Éviter toute discrimination

#### SANTÉ ET SÉCURITÉ

- S'assurer que l'ensemble des employés bénéficie de conditions de travail dans lesquelles les risques sur leur santé et leur sécurité sont minimisés
- S'assurer que les collaborateurs bénéficient d'une couverture santé et prévoyance
- Promouvoir le bien-être au service de la performance

#### ENVIRONNEMENT

- Améliorer la performance énergétique et s'approvisionner en énergies issues de sources renouvelables ou peu émettrices
- S'assurer de la sécurité des sites, des collaborateurs et des communautés locales
- Limiter les rejets et assurer leur traitement optimal
- Éviter toute pollution de nature à porter atteinte aux collaborateurs, aux habitants et à la biodiversité à court, moyen et long termes
- Promouvoir une utilisation raisonnée des ressources en encourageant notamment l'économie circulaire
- Éviter toute activité de nature à porter atteinte à la biodiversité

Concernant les fournisseurs, Eurazeo incite les sociétés dont il est actionnaire à formaliser et diffuser une charte Achats Responsables (ou Code de conduite des relations commerciales) et à déployer des moyens de contrôle de la mise en place d'une démarche Achats Responsables. Des plans d'audits des fournisseurs prioritaires identifiés grâce à l'analyse de matérialité sont déterminés par chacune des participations.

### 3.6.6 MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Eurazeo incite chaque collaborateur à être un acteur de la prévention et de la détection des risques de manquement aux principes et valeurs du Groupe.

Le dispositif d'alerte professionnelle mis en place par Eurazeo permet à tout collaborateur d'user de son droit d'alerte. Ce droit lui permet de signaler des violations de la loi nationale et des conventions internationales ratifiées par la France ou des menaces ou préjudices graves pour l'intérêt général, les signalements relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au Code de conduite de la Société ou toute violation des droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement.

Ce dispositif est sécurisé et vise à garantir la confidentialité du signalement du collaborateur qui intervient en tant que lanceur d'alerte.

Dans le cadre de l'application de la loi sur le Devoir de Vigilance, Eurazeo encourage les sociétés contrôlées à mettre en place leur propre dispositif d'alerte.

### 3.6.7 DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES

Afin de veiller au déploiement continu du Plan de Vigilance, Eurazeo s'appuie sur des procédures et des outils de suivi mis à disposition des sociétés contrôlées.

Ainsi, le système de reporting ESG permet le suivi d'indicateurs spécifiques sur les trois enjeux couverts par la loi sur le Devoir de Vigilance. Les résultats du reporting ESG sont partagés dans le cadre de réunions avec le Comité d'Audit et le Comité RSE d'Eurazeo, avec le management des participations lors de réunions de travail ad hoc et au moins une fois par an en Conseil de Surveillance.

